

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2021**

Le six octobre deux mil vingt et un, à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué par lettre du trente septembre, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, Maire.

1) Nomination du secrétaire de séance

M. Pascal PEREAL est désigné secrétaire de séance.

2) Appel nominal des membres

Présents :

M. Frédéric DUCHÉ, Maire, M. Léopold DUSSART, Mme Martine VANTREESE, M. Jean-Philippe ADAM, M. Gérard LERATE, Mme Sylvie GOULAY, M. Thierry LECOUR, Mme Armelle KRATZ, Mme Jessica RICHARD Adjointes ; Mme Colette CARON, M. Alain DAJON, Conseillers Municipaux délégués ; M. Claude LETOURNEUR, M. Christian LEPROVOST, , Mme Caroline LEDOUX, Mme Véronique BABIN-PREVOST, Mme Aurélie LORTIE, Mme Françoise LORENZI, M. Arnaud TOLLEMER, Mme Christiane CHERRIER, M. Pascal PEREAL, M. Eric DELACOURT, Mme Martine SEGUELA, M. François VAUTHRIN, Mme Sandrine DA SILVA, Mme Cyrille MIDAVEN, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

M. Willy WUYTS, pouvoir à M. Frédéric DUCHÉ
M. Fabien HEYTENS, pouvoir à Mme Jessica RICHARD

M. Christophe DELACOUR
Mme Fabienne DELACOUR

ORDRE DU JOUR

RAPPORTEURS

I – DIRECTION GENERALE DES SERVICES

F. DUCHÉ **N°2021-63** Installation d'un conseiller municipal suite à une démission

II – DEVELOPPEMENT DURABLE

J. RICHARD **N°2021-64** Appel à projet une naissance un arbre – Partenariat Département de l'Eure
– ONF – Ville des Andelys – *Présentation Département - ONF*

III – ADMINISTRATION GENERALE

F. DUCHÉ **N°2021-65** Mise à disposition à titre gracieux de deux locaux pour l'installation de professionnels de santé sur le territoire

L. DUSSART **N°2021-66** Vente d'une emprise sur la parcelle de terrain cadastrée section BC 83 au Département de l'Eure pour le projet d'aménagement d'une voie verte entre les Andelys et Vernon

L. DUSSART **N°2021-67** Renouvellement des représentants au comité de pilotage des sites Natura 2000 de la vallée de Seine amont

M. VANTREESE **N°2021-68** Avis du Conseil Municipal sur l'ouverture dominicale de commerces pour l'année 2022 (nombre égal ou inférieur à 5)

M. VANTREESE **N°2021-69** Délégation de Service Public des marchés d'approvisionnement – rapport annuel d'exploitation 2020

VI – FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

F. DUCHÉ **N°2021-70** Budget Ville – Décision modificative n°2 – Virement de crédit pour une réduction de titre 2020

V – RESSOURCES HUMAINES

F. DUCHÉ **N°2021-71** Mise à disposition du référent signalement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure

F. DUCHÉ **N°2021-72** Prime annuelle

VI – SPORTS

T. LECOUR **N°2021-73** Budget 2021 – Subvention sportive exceptionnelle pour le CSA – Création d'un emploi aidé CSA FOOT

VII – CULTURE ET PATRIMOINE

G. LERATE **N°2021-74** Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Les Amis du Patrimoine des Andelys

VIII – SERVICES TECHNIQUES

T. LECOUR **N°2021-75** SIEGE 27 – Convention de participation entre le SIEGE et la commune – Travaux au lieu-dit RADEVAL

IX – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

L. DUSSART **N°2021-76** Adoption du règlement d'attribution des aides complémentaires des collectivités relatives aux OPAH SNA et OPAH-RU de Vernon et des Andelys

X – COMMUNICATION : DECISIONS, REMERCIEMENTS

- oOo -

Point sanitaire et vaccination :

Frédéric DUCHÉ :

Au niveau épidémiologique, nous avons un taux d'incidence au dernier pointage, celui du 3 octobre 2021 qui était à 29,63 pour 100 000 habitants. Vous savez que le seuil d'alerte est à 50 pour 100 000, qu'il y a quelques mois nous étions plus proche des 500 voire 600 pour 100 000 habitants donc on est bien redescendu.

J'attire juste votre attention pour vous dire que sur les départements Normands, nous sommes celui qui est en tête avec 29,63. La Normandie globalement est à 24,34, le Calvados 25,31, la Manche est à 15,3, l'Orne à 19,9, et la Seine Maritime à 25,8. Nous avons une baisse évidemment, sur une variation qui est à moins 21,6 sur la Normandie, et moins 18,3 %, noté il y a quelques jours encore sur la dernière audio du préfet... inaudible. Nous sommes passés à 29,63 aujourd'hui donc on est vraiment en baisse.

Le taux du R0 est à 0,8. Au niveau des clusters, il y en a 21 actuellement en Normandie dont 7 dans l'Eure. Au niveau de l'activité hospitalière, nous avons 320 personnes hospitalisées pour le covid avec 29 personnes en réanimation, 72 dans le département de l'Eure et 2 en réanimation. On voit que les chiffres sont quand même très à la baisse.

Les dépistages et les tests PCR au niveau Normand c'était 121 134 dont 804 testés positifs, dans le département de l'Eure, 19 801 dont 178 testés positifs avec un taux de positivité en Normandie de 0,66 et un taux de positivité dans l'Eure de 0,90, normal, notre taux d'incidence étant plus élevé.

Au niveau des vaccinations, alors au niveau Normandie nous sommes 5 126 550, 2 672 147 en primo injection 2 598 952 en vaccination complète. Nous étions jusqu'à très récemment la première région en termes de vaccination, nous avons été rattrapés la semaine dernière par les Bretons. Sur les Andelys au niveau vaccination plus de 82% de la population éligible à la vaccination a reçu une première injection dont 50% sur le seul centre de vaccination des Andelys, près de 80 % de la population possède un schéma vaccinal complet, nous en sommes à plus de 40 000 injections qui ont été réalisées sur le centre des Andelys depuis le 18 janvier dernier. Néanmoins, aujourd'hui nous avons un ralentissement depuis plus d'un mois et aujourd'hui nous sommes à 300 / 400 injections par semaine, nous étions arrivés parfois à 300 injections / jour. Le rythme continue à s'essouffler. Nous avons renvoyé un courrier aux personnes de plus de 65 ans pour la troisième dose, donc tout le monde a reçu son courrier. Nous avons des Andelysiens qui se sont manifestés et fait leur troisième dose. Il nous reste encore des schémas vaccinaux à faire sur des collégiens de mémoire la semaine prochaine et après je pense que nous tendrons vraisemblablement à fermer le centre de vaccination.

Je pense qu'on sera plutôt autour de mi-novembre pour la fermeture du centre de vaccination pour plusieurs raisons, on ne va pas mobiliser du personnel et des locaux pour n'avoir personne premier point. Deuxième point, aujourd'hui le Pfizer est disponible en pharmacie et directement auprès de son médecin traitant pour ceux qui en ont un bien entendu, pour se faire vacciner, donc il y a aujourd'hui des alternatives au centre de vaccination municipal. Je rappelle, nous avons une prise en charge par l'État mais pas une prise en charge à 100 % donc il y a quand même un reste à charge pour la collectivité et donc si on peut éteindre ce reste à charge au plus tôt ce sera qu'un mieux sur le sujet.

- oOo -

Approuvé à l'unanimité

- oOo -

I – DIRECTION GENERALE

2021-63 – Installation d'un Conseiller Municipal suite à une démission

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal, chers collègues,

Monsieur Paul BERNARD, conseiller municipal, a fait part à Monsieur le Maire de sa décision de démissionner de l'ensemble de ses fonctions.

L'article L. 270 du Code électoral, sur les conditions de remplacement d'un Conseiller municipal dont le siège est devenu vacant, dispose que : « *Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste, dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. (...)* »

Le Code électoral ne prévoit aucune procédure particulière en la matière. En conséquence, la démission d'un Conseiller Municipal a pour effet de conférer la qualité de Conseiller Municipal au suivant de la liste dont il est issu.

En l'espèce, la démission de Monsieur Paul BERNARD confère la qualité de Conseiller Municipal au suivant de la liste « les Andelys ensemble 2020 », soit Madame Jacqueline ARAUJO. Néanmoins cette dernière ne souhaite pas siéger au conseil municipal.

Le suivant de la liste « les Andelys ensemble 2020 », Monsieur Dominique JUSSIAUME ne souhaite également pas siéger au conseil municipal, ce qui confère à Madame Cyrille MIDAVEN suivante de la liste, la fonction de conseiller municipal.

Par ailleurs, les démissions successives de Monsieur Paul BERNARD, Madame ARAUJO et Monsieur JUSSIAUME et son remplacement par un nouveau Conseiller Municipal, conduisent l'assemblée municipale à modifier la composition des commissions permanentes.

Ainsi, il est demandé aux membres du Conseil municipal, de procéder à l'installation de Madame Cyrille MIDAVEN et de l'intégrer dans les commissions suivantes :

- Patrimoine, tourisme et cadre de vie
- Culture, loisirs, manifestations, vie associative

En outre, Mme MIDAVEN au titre de la liste « les Andelys 2020 », deviendra membre suppléant de la commission de délégation de service public et Mme SEGUELA sera positionnée en qualité de titulaire de ladite commission.

Il est proposé également que Mme SEGUELA remplace M. BERNARD à la commission du marché.

Il est à noter, dans un souci d'efficacité, qu'il est proposé qu'il soit permis à tout conseiller municipal, membre d'une commission de changer de commission au cours du mandat municipal sous réserve que les critères de représentation proportionnelle et de respect du nombre maximal de membres présents au sein des commissions municipales soient respectés. Tout changement devra être validé par le Maire au préalable après demande écrite du conseiller municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-22 ;

Vu le Code Électoral ;

Vu l'installation du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 juin 2020, désignant les membres des Commissions municipales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 6 octobre 2020, désignant les membres de la commission du marché hebdomadaire,

Vu la lettre de démission de son mandat de Monsieur Paul BERNARD, conseiller municipal ;

Vu le refus de siéger au Conseil Municipal exprimé par Madame Jacqueline ARAUJO et Monsieur Dominique JUSSIAUME, suivants de la liste, « Les Andelys Ensemble 2020 » ;

Vu la position de Madame Cyrille MIDAVEN sur la liste « les Andelys Ensemble 2020 » (Élections municipales 2020) ;

Considérant qu'en raison des démissions successives de Monsieur Paul BERNARD, Madame ARAUJO et Monsieur JUSSIAUME en tant que Conseiller Municipal, il convient de procéder à l'installation d'un nouveau conseiller municipal,

Considérant la nécessité de modifier la composition des commissions municipales ;

Considérant la position de Madame Cyrille MIDAVEN, suivante de liste ;

DECIDE

Article 1 - **DE DÉSIGNER** Madame Cyrille MIDAVEN, Conseillère Municipale, membre des Commissions municipales suivantes :

- Patrimoine, tourisme et cadre de vie
- Culture, loisirs, manifestations, vie associative

Mme MIDAVEN au titre de la liste « les Andelys 2020 », deviendra membre suppléant de la commission de délégation de service public et Mme SEQUELA sera positionnée en qualité de titulaire de ladite commission.

DE DÉSIGNER Mme Martine SEQUELA à la commission consultation du marché hebdomadaire en remplacement de M. Paul BERNARD.

Article 2 - **DIT** que tout conseiller municipal, membre d'une commission aura la possibilité de changer de commission au cours du mandat municipal sous réserve que les critères de représentation proportionnelle et de respect du nombre maximal de membres présents au sein des commissions municipales soient respectés.

Article 3- **PRECISE** que tout changement devra être validé par le Maire au préalable après demande écrite du conseiller municipal.

Article 4- Ampliation de la présente sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Eure.

Vote à l'unanimité des voix.

II – DEVELOPPEMENT DURABLE

2021-64 – Appel à projet une naissance un arbre – Partenariat Département de l'Eure – ONF – Ville des Andelys – Présentation Département - ONF

Le rapporteur rappelle que l'actualité et la prise de conscience du changement climatique ont invité l'ensemble des collectivités à réajuster en urgence leurs objectifs.

Dans ce cadre, le Département de l'Eure en partenariat avec l'Office National des Forêts a lancé un appel à projets qui vise à replanter 7 000 arbres dans les communes de l'EURE.

Cet appel à projets « Une naissance, un arbre » permet aux projets accompagnés d'obtenir une aide de la conception et à la réalisation.

L'arbre s'avère être aussi un formidable support pour sensibiliser et mobiliser nos concitoyens vers la nécessaire transition écologique et solidaire.

En août 2021, nous avons donc été notifié par le Département de l'Eure que notre candidature a été retenue sur le projet visant à créer une forêt comestible.

La zone à planter s'étend sur une parcelle située en pied d'un coteau calcaire (Mont Pivain) et est bordée par les routes D313 et D9 « rue Guynemer ». Un parking situé à côté du site permet l'accueil du public.

Projet de plantation :

Les quelques arbres présents actuellement sur site seront conservés.

Le projet consiste à planter une rangée de neuf arbres sur 60 mètres de long (partie la plus large), à sept mètres de la falaise afin d'éviter des problèmes futurs de sécurisation d'arbres en bord de route. La plantation de ces sujets arborés sera complétée par la plantation d'arbustes pour étoffer l'ensemble.

À l'extrémité nord du site, un chemin piéton formé de grattage de route est visible, il sera conservé pour accéder au site par ce côté et il recevra de part et d'autre des bouquets de noisetiers.

Sur cette partie, 2 frênes situés en hauteur sur le Mont Pivain sont moribonds et menacent la structure du mur ; ils seront donc abattus en amont des travaux de plantation.

Un cheminement piéton pourra être aménagé dans les boisements, par la Ville, grâce à une gestion différenciée du couvert herbacé.

Calendrier d'exécution :

- fin septembre début octobre, l'ONF interviendra pour réaliser le travail du sol (potets travaillés).
- novembre-décembre : l'ONF mettra en place les plants avec les protections anti-gibier ainsi qu'un paillage.

Valorisation pédagogique :

Lors du chantier de plantation, une demi-journée sera dédiée à l'animation pour les écoles et l'Institut Médico Éducatif (6 enfants).

Ce projet conditionne pour la Ville la conservation et l'entretien du lieu pendant au minimum 10 ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la notification en date du 06 août par le Département de l'Eure portant acceptation de notre candidature,

Vu l'avis favorable de la Commission transition écologique, biodiversité, agriculture et propreté lors de sa réunion du 22 septembre 2021,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission des Finances du 28 septembre 2021,

DECIDE

Article 1 : D'ACTER la conservation et l'entretien du site par la collectivité pendant une durée minimale de 10 ans.

Article 2 : ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Eure

Vote à l'unanimité.

Martine SEGUELA : Je vais remplacer Monsieur VAUTHRIN parce qu'il a un problème de voix. Ce projet départemental, Monsieur, est très intéressant et nous sommes ravis d'avoir été retenu dans cet appel à projet. Seulement on va appeler la municipalité à un peu de vigilance parce qu'il faudra sur 10 ans entretenir... *inaudible*. Je voudrais rappeler quand même que sur notre ville on a eu une expérience un petit peu regrettable qui était sur l'aire de jeux du Hameau des Ducs où avec la SECA et M. le Maire, il s'en souvient puisqu'il avait planté cet arbre au début de son mandat précédent, il est toujours là, un petit peu abimé par... En revanche les 80 plantations qui ont été faites ne sont plus là et ces plantations avaient été faites avec l'adhésion d'Andelysiens, alors pourquoi ces plantations ne sont, n'ont-elles pas survécus, il y a eu un printemps et un été caniculaire et puis après il a fallu prendre une décision qui était plus celle de préserver les espaces fleuris et de jardins sur la ville et le centre-ville que sur cette aire de jeux qui est dans un hameau. Alors nous en fait ce qui nous, ce à quoi nous fait penser, c'est qu'au service des espaces verts et particulièrement dans le service jardin, Mme RICHARD, vous avez 12 personnes que souvent en fait les départs à la retraite ne sont pas remplacés. Donc si vous pouviez Mme RICHARD obtenir qu'il y ait des recrutements parce qu'on a quand même 40 hectares à entretenir sur la ville et c'est quand même un petit peu, alors on a laissé les, il me semble, il y a déjà un moment les pelouses des Tours du Levant. Mais si vous pouviez obtenir un recrutement supplémentaire pour qu'on puisse faire face à tous ces espaces qui sont quand même très importants sur notre ville pour que le service des espaces verts soit un petit peu plus gonflé en effectif, tout au moins sur le service jardin puisqu'ils sont 17 au total si je comprends les autres services.

Jessica RICHARD : En sachant pertinemment que les espaces verts sont au courant qu'ils auront cette forêt comestible à entretenir pendant les 10 années qui arrivent. Je pense que les gens qui vont partir à la retraite seront remplacés.

Martine SEGUELA : Ce n'est pas le cas actuellement. L'effectif que je connais je les ai donc je les ai encore vu ce matin.

Frédéric DUCHÉ : Ce n'est pas parce qu'on affirme des choses qu'elles sont réelles. Il n'y a pas 40 hectares à entretenir, il y en a 17. Je pense que vous avez un problème sur les chiffres que vous avez. Il n'y a pas de problème de recrutement, j'ai toujours dit qu'il y avait, que les espaces verts étaient prioritaires sur le recrutement. Après on a changé effectivement de méthode des espaces verts. Je constate qu'on peut, quand on coupe des arbres ça ne va pas, quand on en plante ça ne va pas, donc généralement.

Martine SEGUELA : Ce n'est pas ce qu'on a dit M. le Maire.

Frédéric DUCHÉ : C'est toujours des difficultés à apporter un soutien à un projet, faut toujours qu'il y ait quelque chose à dire de plus, c'est tout, on ne va pas épiloguer pendant trois heures.

Martine SEGUELA : M. le Maire c'est juste dire que ce projet on le trouve intéressant et le propos a bien été commencé ainsi, que nous vous alertons sur le fait que des projets de plantations il y en a eu d'autres et que malheureusement ces projets de manière assez regrettable, ces arbres n'ont pas eu l'occasion de pousser, voilà sur l'aire de jeux du Hameau des Ducs, ça c'est une réalité et d'autres part nous vous demandons que sur le service des espaces verts vous soyez vigilant sur le recrutement et que vous puissiez les augmenter, voilà.

Frédéric DUCHÉ : Alors les augmenter non...

Martine SEGUELA : Trois demandes, deux remarques et une demande, la demande ne vous sciait pas tant pis, nous on appelle votre vigilance là-dessus.

Frédéric DUCHÉ : Merci Mme SEGUELA, je vais juste répondre. L'augmentation non, nous sommes obligés de tenir la masse salariale, vous le savez compte tenu de l'état des finances de la collectivité et si nous voulons poursuivre l'investissement, il faut absolument maîtriser le fonctionnement, il faut trouver d'autres façons de procéder. Peut-être que sur le choix qui avait été fait du terrain et du hameau des Ducs n'étaient peut-être pas le plus optimum à l'époque. Preuve en est d'ailleurs car il n'y a pas que les plantes qui n'ont pas résisté là-haut, même les jeux n'ont pas résistés également aux comportements de certaines et certains sur le terrain. Les jeux ont été assez rapidement sabordés, après c'est un projet intéressant qui apporte un certain nombre d'avantages pour la collectivité et nous serons vigilant à ce que les plantations qui vont être mises sur ce terrain soient respectées et soient entretenues correctement.

Jessica RICHARD : Et de plus nous en avons l'obligation puisque nous aurons un contrôle par le département et l'ONF pour que ce soit *inaudible*.

Monsieur LESEUR : Oui moi j'en ai une, excusez-moi, c'était juste pour vous informer qu'après la délibération là, on va établir un calendrier, calendrier de piquetage et plantation et on va programmer sur une journée d'accueillir les écoles et l'IME pour avoir un côté pédagogique aussi à la plantation.

Frédéric DUCHÉ : Si même les écoles sont prévues dans le dispositif, que peut dire l'opposition. Très bien merci Monsieur.

III – ADMINISTRATION GENERALE

N°2021-65 – Mise à disposition à titre gracieux de deux locaux pour l'installation de professionnels de santé sur le territoire

Le rapporteur rappelle que la lutte contre la désertification médicale est un enjeu majeur qui ne concerne plus seulement les territoires ruraux mais l'ensemble des communes urbaines.

Aux Andelys, il y a aujourd'hui 7 médecins généralistes mais d'ici peu en plus des deux départs très récents sur notre territoire leur nombre aura diminué de près de 50 % d'ici janvier 2023 en comparaison de 2020.

Ce constat est le même pour certaines spécialités ainsi que pour les professions paramédicales.

Dans un contexte de hausse de la demande de soins résultant du vieillissement de la population et de l'augmentation des maladies chroniques, la situation du territoire caractérisée par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins s'aggrave du fait de l'augmentation du nombre de départs en retraite des médecins.

La situation est de plus en plus préoccupante notamment au regard du nombre de cessations d'activités qui s'accroissent sans être compensées par des installations. Conscient qu'il n'existe pas de solution unique mais inscrite dans une volonté d'apporter en urgence une possibilité d'offre de soins sur le territoire communal, la Ville des Andelys a procédé à la signature d'un bail professionnel le 17 septembre dernier avec M. NASCIMENTO et Mme HEIP pour deux locaux 28 avenue de la République d'une superficie de 13,26 m² et 21,12 m². Celui-ci est conclu pour 6 années à compter du 17 sept 2021 jusqu'au 16 sept 2027.

L'effort pour la collectivité afin d'offrir une garantie de soins en urgence pour la population andelysienne et alentours est composé de la manière suivante :

- Loyer annuel de 4 800 € pour un local, soit 9 600 € pour les deux (règlement mensuel d'avance) ;
- Charges locatives pour la 1^{ère} année de 110 € pour chacun des deux bureaux soit 220 € au total par mois ; ces charges seront réajustées annuellement en fonction de l'évolution réelle du coût des charges ;

- Dépôt de garantie 400 € x 2 soit 800 € représentant un mois de loyer ;
- Assurance et charges, taxe foncière et taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- Consommation des fluides (eau, de gaz et d'électricité) ;
- Équipement des locaux - achat de mobilier et acquisition de logiciel métier : 5 230,60 €.

À titre dérogatoire, le bailleur accepte une sous-location des locaux, ceux-ci étant loués pour être destinés à l'exercice d'une activité professionnelle, ils serviront à l'usage exclusif de cabinet médical.

L'usage des locaux sera à titre gracieux à destination de professionnels de santé et plus particulièrement de médecins en lien avec la Cabinet médical des Andelys.

La commission Affaires Générales, Dynamisation commerciale, Développement urbain et Sécurité a émis un avis favorable lors de sa réunion du 27 septembre 2021.

La Commission des Finances ayant émis un avis favorable à l'unanimité, lors de sa réunion du 28 septembre 2021, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser la mise à disposition des deux locaux à professionnels de santé et notamment des médecins à titre gratuit, d'autoriser le maire ou son Adjoint délégué à signer tous les documents permettant une sous location des locaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision n° 2021-37 en date du 10 septembre 2021 et le visa du contrôle de légalité du 15 septembre 2021,

Vu l'avis favorable de la Commission des Affaires générales, dynamisation commerciale, développement urbain et sécurité, lors de sa réunion du 27 septembre 2021,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 28 septembre 2021,

Considérant que la lutte contre la désertification médicale est un enjeu majeur imposant à la collectivité de prendre des mesures d'accompagnement,

Considérant que le bail professionnel susvisé a été signé le 17 septembre 2021,

DECIDE

Article 1 : **D'ACTER** la signature du bail professionnel conclu pour 6 ans à compter du 17 septembre 2021 au 16 septembre 2027 avec M. NASCIMENTO et Mme HEIP pour deux locaux 28 avenue de la République d'une superficie de 13,26 m2 et 21,12 m2 pour un loyer annuel 4 800 € pour un local soit 9 600 € pour les deux, hors charges locatives.

Article 2 : **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer des conventions de mise à disposition à titre gratuit des locaux susvisés ainsi que tout document y relatif.

Article 3 : En vertu de l'article R421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Article 4 : Les dépenses sont imputées au budget principal 2021, chapitre 011.

Article 5 : Ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Eure et Monsieur le Trésorier municipal.

Vote à l'unanimité

Frédéric DUCHÉ : Je ne vais pas vous lire la délibération, je vais plutôt vous faire un rapport sur le sujet de la démographie médicale sur la collectivité. Vous le savez nous avons une difficulté sur la démographie

médicale qui n'est pas propre d'ailleurs uniquement à la ville des Andelys mais qui est plutôt propre au département de l'Eure, puisque le département de l'Eure se situe bon dernier du point de vue de la démographie médicale sur le classement Français. Métropolitain en tout cas. Il y a des explications à cela, des explications notamment d'installations de médecins d'un département coincé entre la métropole Parisienne et la métropole Rouennaise et Caennaise qui attire les jeunes médecins. Il y a les difficultés et ça c'est plutôt spécifique à notre territoire, les difficultés sur les médecins sont aussi un ...*inaudible*... bloqué pendant de nombreuses années, le numerus clausus qui vient d'être débloqué mais qui donnera ses effets dans maintenant 10 ans pour qu'un médecin soit formé il faut 10 ans. Une profession qui s'est largement féminisée, ce n'est pas un mal qu'elle soit féminisée mais le rapport n'est pas le même. Des jeunes médecins qui s'installent et qui n'ont pas la vocation ou tout du moins la même vision du métier qu'ont pu avoir leurs prédécesseurs, ils ne font plus ou beaucoup moins de visites à domicile, ils ne font pas 12 heures ou 15 heures par jour, ils sont dans une autre approche.

Un dernier point qu'on entend aussi souvent chez les médecins c'est qu'ils ne veulent plus exercer seul, ils ne veulent plus acheter leur cabinet, ils ne veulent plus exercer seul, ils veulent exercer plutôt en exercice coordonné. Après c'est peut-être le système de formation qui fait cela aussi aujourd'hui et les internes en médecine générale sont généralement formés par l'hôpital public. Évidemment quand on est à l'hôpital public en formation, c'est plus simple d'avoir sous la main le laboratoire de biologie, le laboratoire d'analyses, la radio, un médecin, un collègue etc... auquel vous pouvez confronter votre diagnostic pour voir s'il est juste ou pas juste et donc en tout cas c'est ce que vous dise les nouveaux médecins.

Tout ça ne fait pas nos affaires évidemment puisque sur la ville des Andelys nous avons perdu en l'espace de 8 mois maintenant deux médecins, dont un qui est autour de cette table et à qui je voudrais rendre hommage parce que c'est toujours un peu facile de dire les médecins partent à la retraite mais je crois que personne ne peut reprocher à quelqu'un qui va bientôt fêter son anniversaire dans quelques jours et qui a largement passé l'âge de la retraite du secteur privé ou du secteur public de, un moment se dire je vais aussi prendre soin de moi, prendre soin de ma famille et de m'arrêter. Et ça c'est valable pour tous ceux qui partent à la retraite, parce qu'ils partent quand même très tard aujourd'hui. Cette conversation nous l'avons eu avec Jean-Philippe, je fais partie des gens qui lui ont dit qu'il fallait qu'il parte à la retraite s'il le souhaitait et qu'évidemment on savait quelles seraient les difficultés derrière. Ça ce n'était pas son problème personnel, c'est un problème beaucoup plus global. Donc pour ça merci pour tout ce que tu as fait sur la ville au cours de ses 45 ans d'exercices de la médecine sur le territoire Andelysien. Je crois que là-dessus personne ne peut le reprocher.

Aujourd'hui ce sujet-là je l'ai abordé dès ma première élection au Conseil Général à l'époque en 2011, où j'ai fait ma première réunion avec la sous-préfète de l'époque et l'ensemble des médecins parce qu'à l'époque ils étaient déjà beaucoup plus jeunes ces médecins, ils avaient 10 ans de moins mais on voyait bien que la courbe d'âge ferait qu'un moment il y aurait une vraie difficulté.

Il y a pleins de choses à faire, les pouvoirs publics sont tous informés des difficultés, nous sommes classés en ZIP alors une ZIP c'est une Zone d'Intérêt Prioritaire, nous sommes en ZIP plus. Pour ce qui concerne la ville des Andelys puisque nous avons aujourd'hui 7 médecins pour plus de 8000 habitants, puisqu'il faut considérer que les communes environnantes, disons que nous avons 7 médecins pour plus de 15 000 habitants, et dans un an en janvier 2023, nous aurons 2 médecins qui partiront à la retraite, les Docteurs GENEAU, qui me l'on confirmé donc on va être en vraie difficulté. La moyenne de patients par médecin aujourd'hui chez nous se situe plus près des 3 000 patients par médecin, alors que la règle normale du moins quand on est en fonction normale devrait plutôt être près de 1800 patients par médecin, entre 1500 et 1800 patients par médecin ça dépend du rythme évidemment des médecins.

Aujourd'hui je me retrouve en tant que Maire avec des patients qui se retrouve sans médecin. Ils n'ont plus de médicaments, ça fait trois fois que je suis obligé de faire faire des ordonnances à des médecins. Pour un monsieur par exemple de 80 ans, il y a de cela trois semaines dans mon bureau, il n'avait plus de médicament le dimanche et qui était vraiment en panique par rapport à ça. Je trouve que ce n'est pas le rôle du Maire que d'aller appeler un médecin, d'abord de devoir connaître la pathologie de ses administrés et ensuite d'avoir à aller saisir un médecin ; soit le mien soit un médecin ici. Je voulais les remercier également tous, parce qu'ils le font quand on est dans l'urgence pour un renouvellement d'ordonnance.

Les pouvoirs publics sont mobilisés, il faut savoir que la Caisse Primaire d'Assurance Maladie donne 50 000 € à un médecin quand il s'installe sur un territoire prioritaire, juste pour hisser votre plaque de médecin, vous avez 50 000 € pour vous installer et après bien évidemment vous avez le droit aux honoraires de vos patients. Il y a un nombre incalculable d'aides, que ce soit l'ARS, que ce soit la Caisse Primaire d'Assurance Maladie pour pouvoir accompagner. La difficulté c'est comment attirer les médecins sur un territoire, ce n'est pas un sujet simple à fortiori chez nous, nous avons mis en place au niveau de l'agglomération, c'est un sujet qui est à la fois communal, mais je vous ai dit aussi départemental, donc l'agglomération s'est saisie de ce sujet et nous mettons en place l'accueil des médecins stagiaires ou des internes non thésés, c'est-à-dire qu'on va parfois sur Vernon accueillir des médecins, leur offrir le logement, on ne fait pas payer, leur offrir un pack culture pour qu'ils puissent aller au théâtre tout ça gratuitement pour pouvoir leur donner l'envie une fois qu'ils seront thésés de s'installer sur notre territoire.

J'ai souhaité dans le cadre de l'agglomération qu'on aille plus loin puisque je voyais que ça n'allait pas assez vite sur ce sujet-là. Donc nous avons mis en place une étude qui est en cours d'être terminée aujourd'hui sur le recrutement de médecins étrangers. Donc il y a un cabinet aujourd'hui, qui travaille sur le sujet qui fait une étude complète sur le sujet, qui va coûter une vingtaine de milliers d'euros à la collectivité pour mouliner mais qui font aussi le soin de faire le tour des médecins et du personnel médicaux ou médicaux sociaux pour voir quel degré d'acceptabilité, pour faire venir un médecin étranger. Aujourd'hui en tout cas sur les Andelys pour ce qui est du choix qui a été fait, tous les médecins acceptent l'hypothèse qu'un médecin étranger puisse venir et évidemment tous les paramédicaux. Donc ça c'est un cabinet qui travaille beaucoup avec des médecins d'origine espagnole mais il y a beaucoup de prérequis il faut que le médecin parle français du point de vue du statut, il faut qu'il soit reconnu par le Conseil de l'Ordre français et puis ça coûte aussi à la collectivité, l'installation d'un médecin, vous le prenez comme ça, ça coûte 20 000 € à la collectivité et aux contribuables et il a une obligation de rester 2 ans sur le territoire. Mais au bout de 2 ans vous n'avez pas la capacité à le maintenir au-delà s'il veut repartir ailleurs, il repart ailleurs et vous êtes bon pour recommencer.

Troisième point la création autour des maisons de santé ou pôle de santé ou libéraux ambulatoires ou MSP c'est un sujet qui est bien connu également et constitue à la création de bâtiment pour les médecins. De faire du bâtementaire pour les médecins, là-dessus ce n'est pas très compliqué pour une collectivité de définir un projet, un terrain, un bâtiment, des prérequis etc. Sauf que pour avoir les subventions, subventions de l'ARS, de la région, du Département, je pense que sur ces sujets-là, on peut aller jusqu'à 80 % de subventions, il faut un projet de santé, un projet de santé ce n'est pas le Maire, ce n'est pas l'Adjoint au Maire, ce n'est pas les collaborateurs, ce n'est pas l'infirmière ou le pharmacien qui peuvent le faire c'est forcément un médecin qui doit rédiger un projet de santé et qui doit signer ce projet de santé qui doit être validé. Si vous n'avez pas de projet de santé, pas de subvention. Aujourd'hui il y a quelqu'un qui travaille sur le sujet, qui est un médecin mais qui n'est pas un médecin installé sur le territoire, il est installé sur un autre territoire, qui réfléchit en lien avec le Docteur FAINSILBER et qui a monté la maison de santé il y a 15 ans à Gaillon-Aubevoye sur un projet de santé. Je ne vais pas aller plus loin ce soir sur ce sujet-là parce qu'il est prématuré d'en parler mais je peux vous assurer que dès que ça avancera un peu plus je reviendrais vers vous. J'ai mobilisé là aussi les services de la Région, du Département, les services de l'Agglomération aussi copiloté par l'Agglomération là-dessus. Mais c'est un projet dont la maturité mettra entre la construction et la réhabilitation d'un bien entre 18 mois et 24 mois à émerger. Et pour autant j'aurais fait un bâtiment et je n'aurais pas de médecin à mettre dedans, à partir du moment où l'on met ça, il y a des maisons de santé, la problématique de la démographie médicale c'est que beaucoup en parle mais personne ne s'est vraiment penché sur le sujet. Il y a beaucoup « y'a cas, faut qu'on » crée un bâtiment c'est la difficulté, c'est qu'il y en a partout, la plupart sont vides, sont vides de médecins. Elles sont pleines de paramédicaux, d'infirmières, d'ergothérapeutes, de psychologues etc... Mais il n'y a pas de médecin généraliste dedans et ça quand on est gestionnaire de l'argent public on crée des lieux pour mettre des médecins pas pour mettre des paramédicaux. Après le projet peut aussi constituer à mettre des paramédicaux. Je me suis donc résolu cet été après avoir rencontré des médecins du groupe médical à réfléchir à un énième projet sur lequel il y a peut-être une opportunité. Les médecins peuvent recruter par contrat des médecins des médecins remplaçants, ce sont des dernières années, qui ne sont pas encore thésés et qui peuvent exercer sous couvert d'être avec un autre médecin pour pouvoir pratiquer des actes auprès des populations. Mais il faut qu'ils soient en coordination avec d'autres médecins, c'est-à-dire que

le médecin doit faire le contrat de travail, embaucher ce médecin remplaçant, le tutorer, évidemment assurer la responsabilité juridique des actes qu'il va prescrire et des diagnostics qu'il va pouvoir faire, ce qui n'est pas très simple et puis il faut des locaux pour ça. Vous connaissez tous les locaux du groupe médical il y a 5 bureaux, il y a 5 médecins, il n'y a donc pas de bureau pour un autre médecin. En discutant avec le docteur LAVAL, avec qui je travaille sur ce sujet depuis un bout de temps, et sur le sujet de la maison de santé, je lui ai dit que nous allions prendre en charge la location de deux bureaux qui existent, qui étaient à louer depuis longtemps et j'avais rencontré les propriétaires qui se trouvent au 28 avenue de la République qui sont, les anciens locaux du docteur WIATR. Ces locaux sont équipés, bureaux, chaises, salle d'attente, table d'examen, vous avez le détail dans la délibération qui vous est jointe. Voilà, c'est un investissement mais qui permettra, si docteur LAVAL et ses confrères trouvent des médecins remplaçants, qui acceptent de venir aux Andelys, un lieu d'accueil tout de suite. En même temps s'il n'y a pas de médecin d'accueil c'est aussi des bureaux qui peuvent être pris tout de suite pour un médecin espagnol de ce que je vous dis ou un médecin qui voudrait venir s'installer, il aurait des locaux tout de suite et il est évident que dans cette dimension là ce n'est pas une question d'argent, c'est un investissement pour la ville, c'est un investissement qui est relativement lourd c'est 1 000 € par mois, sur une année ça fait 12 000 €. Il faut acheter du matériel informatique, vous avez tous les éléments, je crois qui sont dedans, dans la délibération, les dépôts de garanties, les assurances, les charges etc. ... Et on ne mettra pas de loyer en face, on est dans une situation aujourd'hui d'urgence absolu sur le problème de la démographie médicale. Je vous passe évidemment ce que nous avons mis en place et que je continue à dire aux patients, c'est quand vous n'avez pas de médecin traitant de se signaler en mairie que nous puissions saisir le médiateur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie pour pouvoir conserver son remboursement et ne pas à avoir à payer. Vous savez qu'aujourd'hui c'est une obligation d'avoir un médecin traitant, si vous n'avez pas de médecin traitant vous êtes obligé de payer un peu plus et vous n'êtes pas remboursé à 100% avec la mutuelle de vos frais. Il faut absolument que les gens se signalent afin que l'on puisse donner leur nom à la sécurité sociale.

Dernier point, j'ai oublié dans l'énumération, c'est la télémédecine, télémédecine qui aujourd'hui existe sur la ville. J'ai fait une réunion il a quelques mois avec l'ensemble des pharmaciens du secteur et même un peu au-delà puisqu'il y avait à l'époque Écouis et Tourny, pour qu'ils puissent s'équiper de cabines de télémédecine ou de tablettes de télémédecine. Je le dis le coût pour une pharmacie ça revient à peu près en tablette de télémédecine à 300 € par mois, ce n'est pas un investissement énorme mais le pharmacien peut prendre jusqu'à de mémoire 3 € par consultation pour pouvoir mettre à disposition. Il y avait une difficulté juridique sur le sujet qui était la suivante, c'est qu'on ne pouvait que faire de la téléconsultation que dans le cadre de la crise COVID et votre remboursement était pris en charge uniquement dans le cas de la crise COVID, ça c'était les accords nationaux. Aujourd'hui la convention a été modifiée et la télémédecine reste possible. Il y a une pharmacie qui est équipée, c'est la pharmacie du Carrefour Market qui permet aux gens qui ont besoin de faire des renouvellements d'ordonnances de le faire sans difficulté. Vous mettez votre carte vitale, vous prenez rendez-vous et vous pouvez avoir votre renouvellement d'ordonnance sans trop de difficultés. Je pense que la télémédecine peut répondre à une certaine urgence mais ça ne restera pas un médecin, car le rôle du médecin c'est avant tout, c'est en tout cas ce qu'on leurs apprend, c'est la palpation. Par la télémédecine, c'est un peu compliqué même si vous pouvez avoir des instruments qui permettent de mesurer votre pouls, votre tension etc... A mon sens c'est juste... *inaudible*. Je me refuse à aller plus loin puisqu'il pourrait aussi y avoir la mise en place de télécabine de consultation, ça vaut entre 60 et 80 000 €. Il y en a, certaines communes qui s'équipent de cela mais moi je ne me vois pas en tant que Maire d'abord avoir des patients dans la collectivité et si vous n'avez pas à côté quelqu'un qui peut accompagner, je trouve qu'on est vraiment dans la déchéance totale de ce que peut être la médecine, vous venez à la Mairie, pourquoi pas au bureau de tabac, la dernière fois une cabine de télémédecine j'en ai trouvé une dans une station-service sur l'autoroute donc preuve qu'on peut en mettre un peu partout. Elle n'y est plus maintenant d'ailleurs, elle a été retirée entre temps, j'ai trouvé ça un peu curieux. Nous avons mobilisé tout ce que nous pouvions faire alors j'entends que parfois on me dit mais pourquoi on ne va pas vers la médecine salariée, pourquoi on n'embauche pas un toubib, avec la ville qui paye un toubib, la médecine salariée, c'est la ville, c'est le département, c'est l'agglomération, c'est n'importe quelle structure administrative. Sur cette partie de médecine salariée on a déjà du mal à trouver des médecins, pour gérer la PMI, aujourd'hui, des médecins généralistes c'est encore plus compliqué. Le département s'est emparé de ce sujet, d'ailleurs, ça va faire l'objet d'un item particulier au niveau départemental sur les assises de la solidarité qui vont être montées et dont la démographie médicale évidemment est un des

enjeux fort du département. On a envisagé un moment de monter des centres départementaux, à l'exemple de ce qui est fait, dans la Nièvre, enfin c'est dans le Centre en Saône et Loire mais le retour d'expérience, alors à l'époque, la Vice-présidente Perrine FORZY est aller voir sur place, le retour d'expérience que nous en avons n'est pas forcément probant. Aujourd'hui on est plutôt sur un dispositif mais qui est aussi un dispositif palliatif qui sera de « l'aller-vers », c'est de mettre en place des médico-bus, un bus avec un médecin généraliste, une infirmière à l'intérieur et qui permettrait de sillonner. Pour commencer je crois que le rythme est prévu d'aller jusqu'à 10 médico-bus sur le département pour pouvoir faire de « l'aller-vers ». La difficulté aussi c'est que les médecins dits salariés, vous n'équilibrez pas financièrement aussi vos comptes, c'est-à-dire qu'un médecin libéral c'est son nombre d'actes qui fait son salaire et la sécurité sociale qui rembourse et qui fait le salaire du médecin. Toutes les expériences qui ont été faites, il y a une expérience qui avait été faite à Bernay c'était encore Hervé MAUREY qui était Maire à l'époque n'a pas fonctionné. D'abord la personne n'a pas été acceptée par les médecins du bureau, ils ont vu cela comme une forme de concurrence et du point de vue technique, il faut payer un médecin à hauteur de ses compétences c'est-à-dire un certain prix qui est largement au-dessus, à peu près l'équivalent d'un poste de Directeur Général des Services de la Collectivité mais il faut faire le même volume ente 5 et 6000 € un gros Directeur Général de Collectivité, je le dis pour mon collaborateur derrière pour qu'il ne me demande pas une augmentation dans la soirée, il dit rien mais je l'entends, je le sens, je sens les ondes dans mon dos ! Il faut avoir un volume d'actes qui permet d'équilibrer la collectivité. Le vrai sujet et est à mon sens un sujet qui n'est pas un sujet local même si nous y sommes confrontés, si nos administrés y sont confrontés, c'est un sujet national, il y a la problématique du numéris clausus. Moi je l'ai dit je ne suis pas législateur, j'ai fait remonter toutes ses réflexions auprès des gens qui sont au gouvernement, après il y a certainement des choix à faire sur ce sujet-là.

Ce qui m'importe aujourd'hui c'est tant que les choix ne sont pas faits il faut quand même qu'on trouve des solutions pour nos administrés, cette délibération qui vous est proposée ce soir fait partie d'un panel de solutions et je vais conclure ce propos introductif et un peu long par une petite anecdote. J'avais trouvé un médecin juste avant de partir en vacances, voyez on a un médecin qui est là et qui fait le centre de vaccination depuis début janvier. Ce Monsieur qui est à la retraite, je vous dis les choses, je demande à la presse de ne pas forcément reprendre l'intégralité de mes propos, a perdu sa femme il y a trois ans, il me dit je m'ennuie vous n'avez pas quelque chose à proposer, si, si vous êtes prêt à faire deux demi-journées par semaine ou trois demi-journées c'est toujours ça qui sera pris, je suis prêt à vous embaucher, il me dit ok pas de problème, il était content, je commence à regarder, j'en parle au Directeur des Services, on commence à appeler l'ARS, la sécu, on nous dit que s'est compliqué que ce soit la mairie qui embauche, voilà. Je me retourne vers notre Directrice de l'Hôpital Saint Jacques, qui me dit ok je prends le contrat, j'ai le droit car on a le SSR, parce qu'il y a aussi tout le back office et récupérer la codification des actes à mettre en place ce n'est pas qu'une carte bleue c'est plus compliqué que ça, je prends en charge je fais le contrat, on me rappelle etc. Et là on me dit maintenant il faut qu'on vérifie avec le Conseil de l'Ordre et là le Conseil de l'Ordre dit écoutez, vous avez quitté votre poste cher Docteur depuis 3 ans donc il va falloir que vous retourniez à la Fac et que vous puissiez faire un stage avec un médecin généraliste pendant 6-8 mois. Je ne mens pas, vous pouvez aller vérifier auprès du médecin, je le dirais en Off le nom du médecin à la salle des fêtes mais c'est la réalité. Et là je me dis on marche sur la tête, on marche sur la tête dans le sens où on est capable de laisser un médecin gérer un centre de vaccination avec un vaccin qui n'a quand même pas forcément beaucoup de retour même si je suis pro vaccin et pas anti vaccin, il n'a quand même pas beaucoup de retour, il était quand même spécialisé dans la réanimation cardiaque, ce médecin. Il était en hôpital en réa cardiaque donc il connaît un peu son boulot et ça c'est possible mais pour le reste, pour aller soigner pour faire évidemment quand on est parti à la retraite, quand je pense qu'on a beaucoup d'expériences on est capable de renvoyer sur un confrère si on a un doute sur un diagnostic voilà et pour soigner par forcément que de la bobologie, mais enfin il y a des gens qui souffrent beaucoup qui n'ont pas de médecin qui vont donc avoir une situation compliquée à gérer. Je pense que dans ce pays malheureusement on ne réfléchit pas global, c'est-à-dire qu'on parle quand je regarde le projet de loi sur le financement de la sécurité sociale, je vois la médecine de ville qu'on oppose toujours à la médecine hospitalière. J'aimerais qu'on ait un peu un propos un peu plus global au niveau national, en disant que mon patient des Andelys qui va souffrir en pleine nuit ou qui va souffrir le soir, qui n'aura pas trouvé de toubib ou qui va avoir son nourrisson qui a une bronchiolite ou une gastro et il ne va pas attendre de chercher un médecin le lendemain, il va faire quoi ? En plus chez nous on ne peut pas se déplacer c'est

compliqué, les problèmes de mobilité sont connus sur le territoire, il va appeler les pompiers ou les pompiers déplaceront une ambulance privée ou le SMUR et puis on l'enverra où ? On l'enverra aux Urgences de Vernon ou de Gisors mais le coût d'un acte aux Urgences est beaucoup plus cher qu'un remboursement à 26 € d'une prise en charge d'un patient. Donc vous voyez bien que l'équilibre global de la problématique de santé dans ce pays à mon sens elle est à revoir. C'est un débat qui nous regarde tous en tant que citoyens et la médecine est un débat qui nous concerne tous, à fortiori parce que c'est nous qui payons en tout cas ce sont nos cotisations sociales et patronales qui payent la sécurité sociale donc ça nous concerne tous en tant que citoyens. Moi je vous invite à écrire à vos parlementaires, nous allons avoir dans quelques semaines des campagnes présidentielles enfin une campagne présidentielle, des campagnes législatives, je pense que ce sont des sujets dont doivent s'emparer les gens qui vont se présenter à ces élections là pour pouvoir trouver des solutions. Voilà ce que je voulais vous dire évidemment je suis prêt à répondre à toutes vos questions si vous le souhaitez sur ce sujet.

Martine SEGUELA : Alors bien évidemment nous sommes ravis de ce projet même si nous considérons comme vous, que ce n'est pas le rôle d'une municipalité de faire cela mais bon il faut bien faire face aux difficultés. D'ailleurs peut-être aurons-nous un nouveau médecin puisque je pense qu'il y en a un qui va s'installer pour vivre ici mais il est médecin à Paris peut-être que nous pourrions le convaincre en nous y mettant tous les deux à faire qu'il s'installe chez nous. Voilà donc il devrait arriver bientôt essayons de le convaincre ce monsieur de s'installer chez nous plutôt que de rester sur Paris. Ça pourrait être une bonne idée puisqu'il a acheté une maison ici. Donc ce qui serait, moi j'entends tout ce que vous me dites et je le partage pour vraiment beaucoup d'observations, sur les médecins salariés ça réponds aussi quand même à une demande des étudiants qui sortent ou de jeunes femmes qui deviennent médecins d'avoir cette sorte de sécurité de pas être forcément dans un cabinet, prise en charge par une collectivité territoriale, ça marche quand même. Moi je suis d'accord avec vous si on fait une Maison de Santé ça peut ne pas être une coquille vide parce que si c'est une coquille vide ça n'a pas de sens donc on ne va pas construire un bâtiment pour avoir personne dedans et c'est vrai que la difficulté de construire la maison de santé c'est d'avoir d'une manière à la fois le projet médical du médecin et à la fois avoir l'argent pour construire le bâtiment et ça c'est vrai pour notre collectivité c'est complexe. Mais c'est vrai que c'est quand même une question qui va falloir poser au niveau national parce que à un moment donné tous ces jeunes gens qui vont sortir il y aura peut-être des obligations à mettre et le Conseil de l'Ordre parfois quand vous racontez cette anecdote...*inaudible*, mépris au niveau de la population, moi je trouve ça absolument honteux quoi voilà.

Frédéric DUCHÉ : Ne parlons pas de mépris, ils répondent à des règles, je ne jette la pierre à personne, non mais le sujet est suffisamment complexe et délicat à manier.

Martine SEGUELA : En l'occurrence pour le cas que vous évoquez.

Frédéric DUCHÉ : Oui bien sûr, je pense qu'on aurait pu.

Martine SEGUELA : On autorise à vacciner, en plus l'État lui donne de l'argent puisqu'ils sont payés les médecins qui vaccinent et ils ne pourraient pas recevoir à côté des patients, c'est vraiment là du mépris des patients, quand même moi je trouve. Voilà donc il y a un moment donné le Conseil de l'Ordre des médecins devra revenir sur ces décisions ...

Frédéric DUCHÉ : Après je voudrais revenir juste, je me permets de vous interrompre sur ce sujet-là si le médecin fait une erreur médicale, il y a une vraie judiciarisation dans ce pays, ce serait le Conseil de l'Ordre qui serait attaqué pour avoir laissé un médecin sans avoir respecté les règles c'est aussi ça le truc, c'est ça qui est complètement incohérent, c'est-à-dire que, moi tant qu'ils refusent un médecin qui est parti à la retraite depuis trois ans, doit resuivre une formation ça ne me choque pas, à la limite dans l'absolu ça ne me choque pas mais dans ces cas-là on ne l'autorise pas à exercer dans un centre de vaccination. Je préfère qu'on le retourne dans ce sens-là plutôt que de contester la vision que peux, non mais je ne veux me mettre personne à dos et pas plus le Conseil de l'Ordre sur le sujet donc je respecte toujours ce qui est ordinal.

Martine SEGUELA : Dans l'anecdote que vous avez citée que la presse ne reprendra pas votre demande, on marche quand même un peu sur la tête, voilà, au niveau national oui je pense qu'à un moment donné il va falloir voir créer une obligation sur le milieu rural pour les jeunes diplômés, je ne vois pas comment on peut faire autrement et c'est vraiment très complexe donc j'en discuterai avec, je reviendrais vous

voir...*inaudible*, ce serait bien après est ce qu'on pourra lui offrir quelque chose ou pas à ce moment-là, je ne sais pas, parce que là les deux locaux ils sont déjà occupés ?

Frédéric DUCHÉ : Non ils ne sont pas occupés pour le moment, pour le moment le docteur LAVAL et ses confrères ont publié des annonces pour trouver des thésés qui veulent venir exercer comme médecins remplaçants ça c'est le premier point, on a l'accord de tout le monde, il n'y a pas une semaine sans que je n'en discute soit avec Stéphane HOLE le patron de la CPAM soit avec Monsieur LUCCIONI-MICHAUX de l'ARS, tellement la pression est forte. Enfin il n'y a pas une journée sans qu'on m'en parle sur le trottoir des Andelys de cette difficulté que rencontrent les gens. Aujourd'hui les bureaux sont vides mais je ne vais pas attendre non plus qu'ils restent vides et qu'on soit sur cette dimension-là, le premier médecin qui vient, qui a besoin d'un bureau, il s'installe il exerce gratuitement. Voilà, j'en suis, nous en sommes tous là, je trouve ça regrettable parce que nos contribuables mettent deux fois la main à la poche. Ils la mettent à la fois à travers ses charges patronales et sociales sur son salaire qui sont prises tous les mois et ils la mettent une deuxième fois à travers des impôts locaux qu'ils payent pour un territoire et ça je trouve que c'est totalement injuste dans un pays et je vois surtout une médecine aujourd'hui dans notre pays, à deux vitesses avec la médecine des riches, quand on a de l'argent, une voiture, trouver un médecin quand on habite les Andelys ce n'est pas compliqué, vous prenez Doctolib, vous avez un rendez-vous sur Paris sous 48h mais vous avez de quoi y aller, de quoi revenir. Par contre ceux qui ont des problèmes de mobilité, voilà et les gens qui ne se soignent plus sur la ville, je ne parle pas que des médecins généralistes, on peut parler des dentistes qui n'existent plus non plus sur la collectivité tout du moins il en reste beaucoup moins avec les pathologies derrière liées au dentaire, que les affections cardiaques liées aux caries etc... On a des gens qui ne se soignent plus, on le voit bien, enfin tous les indicateurs des déterminants de santé sont au rouge sur notre territoire. Ça le projet, et vous aurez l'occasion de la voir en tant que conseillère communautaire dans le contrat local de santé, sont au rouge et je ne parle même pas de la médecine mentale qui alors là, c'est pire.

Martine SEQUELA : C'est encore pire, surtout après la COVID où on en a quand même beaucoup besoin.

Frédéric DUCHÉ : Tout à fait.

Martine SEQUELA : Moi je vous propose qu'on en parle.

Frédéric DUCHÉ : Oui aucune difficulté pour voir qui vous voulez là-dessus ce n'est pas une question de majorité ou d'opposition.

Martine SEQUELA : Donc en fait les deux locaux ce n'est pas forcément ciblé par rapport au médecin.

Frédéric DUCHÉ : Aujourd'hui c'est ciblé pour cela mais si j'ai un médecin qui vient s'installer aujourd'hui, on aura un médecin et puis s'il faut qu'on reloue autre chose pour pouvoir accroître l'offre sur la ville je vous assure qu'on fera des économies ailleurs et on louera le temps d'avoir effectivement quelque chose. Alors ça ne peut pas être ad vitam d'avoir la mise à disposition d'un bureau gratuit et venir là-dessus mais il faut après, ça laisse le temps aussi de trouver les salles et de trouver peut-être des jeunes médecins qui veulent participer à un projet de santé et qui veulent montrer qu'ils sont prêts à accompagner une démarche d'une maison de santé pluridisciplinaire, voilà. La seule chose sur laquelle je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous c'est que les jeunes femmes médecins, elles n'ont pas forcément envie, quand vous discutez avec les médecins, les jeunes, ils vous disent surtout qu'ils veulent être rassurés quand ils travaillent. Aujourd'hui travailler seuls pour eux c'est incompatible, enfin les médecins qui ont travaillé seuls pendant des années et qui sont restés dans un cabinet, qui ont acheté leur cabinet, qui vendaient leur patientèle il y a 45 ans moi j'appelle ça des explorateurs parce que par rapport à aujourd'hui quand on voit les jeunes, ils veulent toutes les assurances possibles mais aussi la société a beaucoup évolué, s'est beaucoup judiciairisée et n'ont pas envie de se retrouver en taule parce qu'ils auront fait une erreur de diagnostic et qu'ils n'ont pas pu confrontés avec leur confrère d'à côté, la situation Mme MICHU ou Monsieur X sur la ville.

Vote à l'unanimité.

N°2021-66 - Vente d'une emprise sur la parcelle de terrain cadastrée section BC 83 au Département de l'Eure pour le projet d'aménagement d'une voie verte entre les Andelys et Vernon

Le rapporteur rappelle qu'une acquisition foncière est nécessaire au Département de l'Eure pour mener à bien le projet d'aménagement de la voie verte Vernon/Les Andelys sur la commune des Andelys.

La parcelle concernée est cadastrée section BC n° 83 au lieu-dit « Le Château Gaillard », d'une contenance d'environ 616 m². Elle provient de la division d'un terrain de plus grande importance originairement cadastré BC 68 d'une contenance de 5 004 m². L'extrait du plan cadastral issu du document d'arpentage est annexé à la présente

La rédaction de l'acte de vente interviendra en la forme administrative par les services du Département de l'Eure.

Les frais de publication incombent à l'acquéreur.

Suite à la demande du Département de l'Eure exposé dans un courrier du 10 mai 2021, la vente se conclue au prix d'un EURO (1 euro) ne donnant pas lieu au paiement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi 95-127 du 8 février 1995, relative à la consultation des services des domaines ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis des domaines du 28 juillet 2021 estimant que la nature du bien immobilier, correspond à un transfert de charge ; l'entretien de la voie allant être transféré de la ville au département.

Vu l'extrait cadastral annexé ;

Vu la consultation de la Commission des Affaires générales, dynamisation commerciale, développement urbain et sécurité, lors de sa réunion du 27 septembre 2021,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission des Finances du 28 septembre 2021,

Considérant que rien ne s'oppose à cette cession ;

DECIDE

Article 1 : **LA VENTE** pour le montant d'UN EURO (1 euro) ne donnant pas lieu à paiement de l'emprise suivante : parcelle section BC n° 83 sise au lieu-dit « Le Château Gaillard » d'environ 616 m².

Article 1 : **AUTORISE Monsieur le Maire à signer** l'acte administratif de vente ainsi que tout document relatif à cette procédure.

Article 2 : En vertu de l'article R421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Article 3 : Ampliation sera adressée à Monsieur le Président du Département de l'Eure.

Vote à l'unanimité

N°2021-67 - Renouvellement des représentants au comité de pilotage des sites Natura 2000 de la vallée de Seine amont

Le rapporteur rappelle que la commune des Andelys est concernée par les sites Natura 2000 de la vallée de Seine amont pour lesquelles un Copil devrait se réunir d'ici la fin de l'année conformément aux articles L 414-1 à 7 et R 414-8 à 10 du code de l'environnement.

Pour le bon déroulement de ce Copil, il est nécessaire que le représentant de chaque collectivité concernée par ses sites, ainsi que son suppléant, soient nommément désignés par son instance délibérante. Ce mandat leur permet de participer aux votes et de présenter leur candidature à la présidence du Copil s'ils le souhaitent.

Les deux fiches annexées présentent le réseau Natura 2000 en Normandie ainsi que le rôle du comité de pilotage.

Le Conseil Municipal doit donc désigner à la majorité absolue ou relative selon le nombre de tours de scrutin nécessaire à cette désignation, deux membres pour représenter la commune au Copil des sites Natura 2000.

Aussi, il vous est proposé de désigner Madame Jessica RICHARD, en qualité de représentant titulaire et Monsieur Willy WUYTS en qualité de représentant suppléant.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 414-1 à 7 et R 414-8 à 10 du code de l'environnement,

Vu les articles L 2121-29 et L2121-33 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté ministériel du 23 juin 2014 portant désignation du site Natura 2000 « Iles et berges de la Seine dans l'Eure » (zone spéciale de conservation),

Vu l'arrêté n° DDTM/SEBF/2021-155 fixant la composition du comité de pilotage des sites Natura 2000 « Boucles de la Seine amont, d'Amfreville à Gaillon » (FR2300126, « Iles et berges de la Seine dans l'Eure » (FR2302007) et « Terrasses alluviale de la Seine » (FR2312003),

Vu la consultation de la Commission des Affaires Générales, Dynamisation commerciale, Développement urbain et Sécurité du 27 septembre 2021,

Vu l'avis favorable (1 abstention).de la Commission des Finances du 28 septembre 2021,

DESIGNE

Article 1 :

Le représentant titulaire suivant :

- Nom RICHARD
- Prénom Jessica

Le représentant suppléant suivant :

- Nom WUYTS
- Prénom Willy

Article 2 : Ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Eure.

Vote à la majorité des présents (4 abstentions)

N°2021-68 – Avis du Conseil Municipal sur l'ouverture dominicale de commerces pour l'année 2022 (nombre égal ou inférieur à 5)

Le rapporteur rappelle que Le Code du Travail stipule que « dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal.

Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par an.

La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante. Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre... ».

Le conseil municipal doit donc se prononcer sur les demandes d'ouvertures dominicales dont le nombre n'excède pas cinq.

Les dates suivantes concernent les demandes des concessionnaires automobiles et l'enseigne :

- pour les portes ouvertes dans le secteur automobile : les dimanches 16 janvier, 13 mars, 12 juin, 18 septembre et 16 octobre 2022,
- pour les commerces non alimentaires : les dimanches 20 et 27 novembre et 4, 11 et 18 décembre 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Travail et notamment ses articles L 3132-26, L 3132-27 et R 3132-21,

Vu la consultation de la Commission des Affaires générales, dynamisation commerciale, développement urbain et sécurité, lors de sa réunion sa réunion du 27 septembre 2021,

Vu l'avis favorable (1 abstention) de la Commission des Finances du 28 septembre 2021,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal d'émettre un avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail de cinq dimanches accordés par le maire au titre de l'année 2021 ;

DECIDE

Article 1 : D'EMETTRE un avis favorable pour les portes ouvertes dans le secteur automobile : les dimanches 16 janvier, 13 mars, 12 juin, 18 septembre et 16 octobre 2021 et pour les commerces non alimentaires : les dimanches 20 et 27 novembre et 4, 11 et 18 décembre 2022.

Article 2 : En vertu de l'article R421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Article 3 : Ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Eure et au Conseil National des Professions de l'Automobile ainsi que l'enseigne ACTION.

Vote à l'unanimité des présents (4 oppositions)

N°2021-69 - Délégation de Service Public des marchés d'approvisionnement – rapport annuel d'exploitation 2020

Le rapporteur rappelle que conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, la société « Les fils de Madame GERAUD SARL » a adressé le rapport annuel 2020 relatif à la Délégation de Service Public du marché d'approvisionnement du samedi.

La délégation de Service Public pour la gestion du marché d'approvisionnement du samedi a été accordée par délibération du 12 mars 2014 à la SAS Géraud et Associés pour une durée de 5 ans à partir du 1^{er} avril 2014.

En 2018, la ville s'est engagée dans l'important projet de réaménagement urbain et paysager de la place Nicolas Poussin, lieu où se déroule le marché hebdomadaire. De fait, la collectivité n'a pas été en mesure de procéder avant le 31 mars 2019 à une nouvelle procédure de mise en concurrence.

Le conseil municipal a donc par délibération du 29 janvier 2019 décidé de signer l'avenant n° 1 pour prolonger le contrat du 31/03/2019 au 31/03/2020.

La crise sanitaire a ensuite conduit le conseil municipal a délibéré le 30/06/2020 pour signer un avenant n° 2 prolongeant ainsi le contrat jusqu'au 31 mars 2021, à défaut jusqu'à la fin du processus du choix du nouveau délégataire.

Le 3 avril, 2020 le délégataire a notifié la mise en suspension de l'exécution du contrat de délégation et les parties ont traité début 2021 les conséquences de cette situation sur le plan financier.

Pour les deux dernières années, soit 2019 et 2020, le résultat a été négatif respectivement de 5 713,99 € et 8 875,65 €

Le montant de la redevance forfaitaire annuelle avait été fixé en 2014 à 11 000 €, pour les deux dernières années, il s'élève pour 2019 à 11 602,56 € et pour l'année, 2020, il sera de 8 692.62 € ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1411-3,

Vu les délibérations des 12 mars 2014 et du 29 janvier 2019,

Vu le traité d'affermage conclu entre la commune et la SAS GERAUD et ASSOCIES,

Considérant que le délégataire a l'obligation de transmettre à la commune un rapport annuel d'activité du marché public d'approvisionnement,

Considérant que ce rapport précise l'activité du marché, la qualité du service, le compte-rendu financier et les différents éléments techniques très que définis dans la DSP,

Considérant que ce rapport a été présenté à la commission des Affaires générales, dynamisation commerciale, développement urbain et sécurité, lors de sa réunion du 27 septembre 2021, et à la commission des Finances le 28 septembre 2021,

Considérant que la commune doit se prononcer sur ce rapport,

DECIDE

Article 1 : **PRENDS ACTE** du rapport d'activité 2020 du marché public d'approvisionnement de la commune présenté par la « SARL Les fils de Madame GERAUD ».

Article 2 : **DIT** que le rapport est tenu à la disposition du public en mairie aux heures habituelles d'ouverture du public.

Article 3 : En vertu de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport.

VI – FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

N°2021-70 – Budget Ville – Décision modificative n°2 – Virement de crédit pour une réduction de titre 2020

Le rapporteur rappelle qu'il a été convenu, lors du conseil municipal du 15 décembre 2020, de revoir à la baisse la redevance annuelle 2020 (11 892.62€) à percevoir auprès de la société Géraud, délégataire de service public pour la gestion du marché du samedi.

Cette baisse est justifiée par l'impact de la crise sanitaire (interdiction momentanée de la tenue des marchés, restriction du nombre des commerçants à ceux dits essentiels) et a été estimée à 6 429.36 € par

la société Géraud qui demande à la ville de prendre en charge la moitié de cet impact, soit 3 200 €. La nouvelle redevance annuelle 2020 est de 8 692.62 €.

Afin de constater cette charge sur l'exercice 2021, je vous propose la réduction du titre 1083 de l'exercice 2020 pour 3 200€ et de voter le virement de crédit suivant :

Section de fonctionnement dépenses :

- Article 673 fonction 91 Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 3 200.00€
- Article 022 fonction 01 Dépenses imprévues	- 3 200.00€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable (1 abstention) de la Commission des Finances en sa séance du 28 septembre 2021,

DECIDE

Article 1 : D'acter une diminution de la redevance annuelle 2020 de 3 200€ versée par la société Géraud, délégataire de service public pour la gestion du marché du samedi.

Article 2 : De réduire en conséquence le titre 1083 de l'exercice 2020 de 3200€

Article 3 : De valider les virements de crédits suivants :

Section de fonctionnement dépenses :

- Article 673 fonction 91 Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 3 200.00€
- Article 022 fonction 01 Dépenses imprévues	- 3 200.00€

Article 4 : ampliation de la présente est transmise à Monsieur le Préfet et Monsieur le Trésorier municipal.

Vote à la majorité des présents (4 oppositions)

Martine SEQUELA : Alors nous allons voter contre cette délibération, nous avons déjà voté contre le 15 décembre 2020, vous savez notre point de vue, vous le connaissez sur le fait de cette délégation de service à l'entreprise GERAUD ou à une autre voilà. Et en fait moi quand j'ai lu le rapport qui nous a été donné sur le marché GERAUD, j'ai bien vu qu'il y avait des pertes, j'ai bien vu aussi qu'ils avaient obtenus des subventions de l'État sur un chômage partiel et j'ai bien vu aussi qu'ils avaient rédigé deux ou trois petites phrases en disant que les collectivités pouvaient éventuellement faire appel à des fonds d'État pour dédommager ces services, bon voilà c'est ce qu'ils ont écrit dans leur rapport donc moi je trouve qu'ils ont pris un contrat de fermage, qu'il y a des aléas qui sont liés au COVID, ils ont déjà eu des remboursements par l'État voilà et comme nous ne sommes pas d'accord avec cette délégation.

Frédéric DUCHÉ : C'est deux choses en fait, vous êtes contre la délibération parce que vous estimez qu'ils en demandent trop et vous êtes contre le principe de la délégation de services public, ça vous nous l'avait déjà dit, en revanche ce que vous ne nous avez toujours pas dit c'est comment vous financez votre marché, votre poste ?

Martine SEQUELA : Si ça on vous l'avait déjà dit dans le Conseil Municipal, dans les Conseils Municipaux de 2020, vous pourrez relire, nous vous avons précisé comment on envisagerait de mettre un marché en régie, donc je vous laisse les consulter.

Frédéric DUCHÉ : C'est-à-dire, non. Reprécisez, parce que tout le monde n'était pas là en 2020.

Martine SEQUELA : Vous nous aviez dit, si je reprends les Conseils Municipaux de 2020, vous nous aviez dit que la régie ce n'était pas possible que ça couterait un emploi d'une manière pérenne qui ne serait pas assumable par la collectivité. Nous vous avons répondu de mémoire qu'il ne s'agissait pas que cet emploi ne soit uniquement ciblé sur le marché et qu'il n'y consacrerait qu'un quart de son temps et que donc ce que nous demandions à notre fermier nous pouvions l'obtenir.

Frédéric DUCHÉ : Vous voulez embaucher un quart de temps pour faire juste le marché ?

Martine SEQUELA : Le marché et l'organiser, on n'était même pas dans un, on aurait pu aller jusqu'à un mi-temps mais on n'était pas forcément dans un mi-temps et donc je vous recommande de lire les délibérations.

Frédéric DUCHÉ : Je vais relire les délibérations, mais j'aime bien vous entendre parler sur le sujet.

Martine SEQUELA : Et si vous voulez que je vous explicite plus les choses dans un autre contexte, il y a zéro souci.

Frédéric DUCHÉ : J'ai bien compris que votre proposition était d'embaucher quelqu'un, de dépenser de l'argent et de ne plus percevoir de recettes pour l'exploitation, tout est très bien, pas de soucis, on comprend parfaitement les choses

Martine SEQUELA : Quand on regarde les comptes de Monsieur GERAUD en fait, on pourrait dégager des finances pour la ville là-dessus, voilà donc si vous voulez on en reparle. Comme je vais prendre rendez-vous avec vous, il n'y a pas de soucis.

Frédéric DUCHÉ : Mais ça c'est un vieux débat, on ne va pas faire ce débat ce soir, il y a du public ce soir autant éclairer tout le monde sur nos choix respectifs

Martine SEQUELA : On l'a fait en 2020, moi j'ai relu les délibérations d'ailleurs du 15 décembre 2020 dont il est fait référence dans cette délibération, voilà j'ai bien lu le rapport de Monsieur GERAUD, je suis désolé y a un moment donné ou alors ça veut dire que quand on va faire ça pour d'autres délégations de services publics qui pourraient être impactées par la COVID on va devoir aussi réduire ce qu'on a demandé à ces personnes. Voyez !

Frédéric DUCHÉ : C'est déjà le cas partout Madame SEQUELA, dans les marchés de transport, juste laisser moi terminer, je voudrais juste répondre, il ne faut pas non plus vous laisser encoder des idées qui ne sont pas la réalité, et en plus sur lesquelles vous avez eu à délibérer et que vous avez validées de mémoire.

Martine SEQUELA : Non pas celle-ci.

Frédéric DUCHÉ : Au niveau du Conseil Communautaire, vous avez validé les modifications, les DSP suite au COVID, vous les avez validées. Si parce que ça ne tenait pas uniquement sur le marché c'est toutes nos prestations.

Martine SEQUELA : Non, non.

Frédéric DUCHÉ : Je dis juste, j'essaie de chercher la cohérence chez vous, j'essaie évidemment de voir si vous êtes parfaitement cohérente

Martine SEQUELA : Je suis cohérente je vous rassure.

Frédéric DUCHÉ : Dans vos choix politiques mais ça peut s'entendre encore une fois, je ne suis pas d'accord avec vous sur la notion de la fermage et de services publics mais ça c'est un débat biblique sur la droite et sur la gauche, c'est genre un vrai débat habituel mais il faut juste être cohérent il n'y a pas que le marché

qui a demandé, l'ensemble des délégataires de services publics aujourd'hui quel que soit leur domaine d'interventions ont tous fait des demandes auprès des collectivités locales suite au COVID y compris sur l'exécution des marchés publics.

Martine SEGUELA : On ne parle pas de la même chose.

Frédéric DUCHÉ : Si c'est la même chose, vous êtes dans une DSP sur un marché, vous dites je ne suis pas d'accord pour cette décision modificative, j'aime bien aller jusqu'au fond des choses c'est important, je ne suis pas d'accord parce qu'ils se sont récupérés, voilà je dis juste qu'il faut avoir la même posture pour l'ensemble des délégations de services publics, si on veut être cohérent avec soi-même et raccord avec soi-même.

Martine SEGUELA : La cohérence elle est sur notre ville par rapport à cette DSP de services publics sur l'attribution de la gestion du marché communal, nous avons déjà voté contre au début de cette mandature, nous nous sommes déjà expliqués.

Frédéric DUCHÉ : C'est très bien, je regrette que vous n'ayez pas mis en œuvre cette récupération en régie lorsque vous étiez aux affaires, c'est dommage de ne pas avoir mis en œuvre

Frédéric DUCHÉ : Non mais c'est le même principe, le si logiste ça existe, vous savez bien, je ne vais pas vous faire de cours là-dessus. Très bien on ne va pas épiloguer sur le sujet du marché et sur cette décision modificative pendant des heures, je note que vous êtes à géométrie variable ce n'est pas très grave, on va passer au vote.

V – RESSOURCES HUMAINES

N°2021-71 – Mise à disposition du référent signalement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure

Le rapporteur rappelle que le nouvel article 6 quater A de la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires prévoit que « les administrations, collectivités et établissements publics mentionnés à l'article 2 mettent en place, selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat, un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements.

Un décret en Conseil d'Etat précise les conditions d'application du présent article, notamment les conditions dans lesquelles le dispositif peut être mutualisé ainsi que les exigences en termes de respect de la confidentialité et d'accessibilité du dispositif.

Toutes les collectivités et leurs établissements sont concernés par l'obligation de mise en œuvre du dispositif de signalement, depuis le 1 er mai 2020.

Le dispositif doit s'articuler autour de trois procédures :

- 1) Une procédure de recueil des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes
- 2) Une procédure d'orientation des agents s'estimant victimes de tels actes ou agissements vers les services et professionnels compétents chargés de leur accompagnement et de leur soutien
- 3) Une procédure d'orientation des agents s'estimant victimes ou témoins de tels actes ou agissements vers les autorités compétentes pour prendre toute mesure de protection fonctionnelle

appropriée et assurer le traitement des faits signalés, notamment par la réalisation d'une enquête administrative

Le référent signalement est tenu dans l'exercice de ses missions au secret et à la discrétion professionnels.

Une convention est proposée par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure aux collectivités et EPCI du département de l'Eure souhaitant bénéficier du dispositif concernant la mise à disposition du référent signalement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure.

La convention prévoit :

1. Le dépôt du signalement

Afin de respecter les exigences légales et réglementaires, le dépôt ne peut avoir lieu que par l'intermédiaire d'un formulaire écrit dont le contenu est consultable uniquement par le seul référent signalement.

2. Le recueil du signalement

Le référent signalement accuse réception et indique à l'auteur qu'il sera informé des suites données par écrit dans un délai maximal de 2 mois.

En cas de formulaire incomplet, le référent signalement accuse réception mais alerte sur le caractère incomplet du formulaire. Il identifie les champs manquants et invite l'auteur à les compléter le plus rapidement possible.

Un échange avec l'auteur du signalement est toujours possible en cas de besoin.

3. Le traitement du signalement

Le rôle du référent signalement est d'orienter l'auteur du signalement notamment vers les services et professionnels chargés de son accompagnement et de son soutien (médecin de prévention, psychologue du travail, assistante sociale, défenseur de droits, associations de soutien ...). Il transmet également le signalement à l'Autorité Territoriale pour qu'elle prenne toutes les mesures nécessaires à la protection du ou des agent(s) concerné(s).

Conformément à l'article 40 du Code de procédure pénale, il transmet le signalement au procureur dès lors qu'il acquiert la connaissance d'un délit.

Afin d'accompagner l'agent et l'employeur, le référent signalement pourra :

- S'enquérir de la situation de l'agent directement auprès de lui ou des services et professionnels concernés, avec son accord
- Proposer une enquête administrative et être tenu informé de ses résultats et des mesures de protection retenues

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale

Vu le décret n°2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique,

Vu la création d'une nouvelle mission facultative mutualisée pour le « Référent signalement » par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure, dès le 1^{er} septembre 2021,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure en date du 24 Juin 2021 fixant les tarifs pour d'éventuels signalements traités par le référent.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission des Finances lors de sa réunion du 28 Septembre 2021,

DECIDE

Article 1 : **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention

Article 2 : **d'imputer** au budget primitif 2021, les dépenses correspondantes.

Article 3 : Ampliation de la présente est transmise à Monsieur le Préfet et Monsieur le Trésorier municipal.

Vote à l'unanimité.

Martine SEGUELA : Juste une question, quand il vient pour un problème par exemple de harcèlement les 365 € c'est pour s'occuper du cas qui lui est soumis ?

Frédéric DUCHÉ : Non, je pense que les 365 € c'est pour l'année, par dossier pardonnez-moi, par dossier.

Martine SEGUELA : C'est par dossier.

Frédéric DUCHÉ : Par intervention, il vaut mieux éviter de discriminer dans la collectivité sinon ça pourrait nous coûter cher au final.

N° 2021-72 – Prime annuelle

Le rapporteur rappelle que par délibération en date du 8 octobre 1986, le personnel communal perçoit une prime annuelle, dite de fin d'année, dont les conditions d'attribution sont les suivantes :

- Le montant de la prime est fixé forfaitairement. Pour les agents à temps non complet, son montant est calculé au prorata de son temps de travail mensuel.
- Pour les agents ayant quitté les services municipaux, soit pour faire valoir leurs droits à la retraite, soit pour démission, soit pour licenciement, son montant est calculé au prorata du temps de travail accompli dans les services municipaux durant l'année de référence.
- Cette prime peut subir des abattements pour tenir compte de l'absentéisme et des sanctions disciplinaires infligées au cours de l'année de référence, à savoir :

1°) ne donnent pas lieu à abattement :

- Les 8 premiers jours ouvrés d'arrêt maladie de l'année considérée,
- Les congés légaux d'absence pour garde d'enfant malade,
- Les congés exceptionnels pour événements familiaux
- Les hospitalisations et les congés de maladie consécutifs
- Les congés maternité
- Les arrêts pour accidents du travail
- Les congés longue maladie, longue durée, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office pour raison médicale
- Les congés maladie exceptionnels pour épauler et apporter des soins à un conjoint et/ou à un enfant, gravement malades (hospitalisés ou non)

2°) donnent lieu à abattement :

- Toutes les autres absences impliquent un abattement de 1/50^{ème} de la prime par jour
- Les sanctions disciplinaires se traduisent :
 - ✚ Par une réduction de 50 % pour un 2^{ème} avertissement ou un blâme dans l'année
 - ✚ Par le non-versement de la prime pour une exclusion temporaire

Le montant de la prime accordée en 2020 au Personnel Communal, pour un agent à temps complet et ne subissant aucune retenue pour maladie, sanction était de 571,54 €.

À l'instar des années précédentes, il appartient aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la fixation du montant de la prime de fin d'année, en s'appuyant sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

Entre juillet 2020 et juillet 2021, l'indice des prix à la consommation a évolué de 1,2 %.

La prime pour l'année 2021 serait ainsi portée à **578,40 €**, prime toujours versée avec le salaire du mois de novembre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 08 Octobre 1986 prévoyant le versement d'une prime annuelle au personnel communal, dite de fin d'année et instaurant les conditions d'attribution,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission des Finances lors de sa réunion du 28 Septembre 2021,

DECIDE

Article 1 : **DE FIXER** le montant de la prime au titre de l'année 2021 à **578,40 €**.

Article 2 : **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021, chapitre 012.

Vote à l'unanimité des voix

VI – SPORTS

N°2021-73 – Budget 2021 – Subvention sportive exceptionnelle pour le CSA – Création d'un emploi aidé CSA FOOT

Le rapporteur rappelle que le sport amateur subit de plein fouet les effets de la crise sanitaire. Les clubs ont dû faire face aux mesures de fermeture et de restriction de la pratique sportive et prendre en compte les nouveaux protocoles sanitaires.

Entre la baisse des licenciés, estimés à 30 % à l'échelle locale et la chute de leurs ressources financières (buvette, loto...), la section football du Club Sportif Andelysien a souhaité appréhender à travers un projet sportif, le développement de la pratique sportive et ainsi la redynamisation de la section.

La ville des Andelys et les dirigeants du CSA ont été consultés sur cette démarche et après multiples rencontres, ont donné leur accord. Ce projet sportif est d'ailleurs encadré par une convention d'objectifs

et de moyens sur trois années entre le Club Sportif Andelysien Andelys et sa section football qui prévoit la réussite de ces enjeux par le recrutement d'un éducateur sportif spécialisé.

Dans le cadre d'une démarche partenariale, le Club Sportif des Andelys participe au financement du poste de salarié via, la subvention municipale et également une subvention complémentaire à équivalence de celle octroyée par la Commune des Andelys. À savoir, pour cette subvention supplémentaire portée à parts égales par les deux institutions, la ville des ANDELYS, sous réserve du respect de la convention suscitée, s'engagera aux efforts financiers et selon le calendrier, suivants :

- Au titre de 2021= 2 000€,
- Au titre de 2022= 4 000€,
- Au titre de 2023= 2 500€

Ces sommes seront versées au CSA via la subvention annuelle, lequel s'engagera à les reverser à la section Football selon les modalités définies à la convention d'objectifs et de moyens.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet sportif présenté par la section football du CSA et validé par l'ensemble des parties,

Vu la convention d'objectifs et de moyens établie entre le CSA et la section football,

Vu l'avis favorable de la commission Vie Sportive - Travaux – Infrastructures du 29 septembre 2021,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission des finances du 28 septembre 2021,

Considérant l'intérêt local de l'activité du club de football, les valeurs et l'image de la ville positives qu'il véhicule,

Considérant que le soutien financier de la Commune à la section football, pour des questions de structure juridique ne peut se réaliser que par l'intermédiaire du CSA,

DECIDE

Article 1 : **DE VERSER** au titre de 2021 une subvention exceptionnelle de 2 000 € au CSA.

Article 2 : **DIT** que la dépense en découlant sera imputée au chapitre 65 du budget principal, article 6574

Article 3 : Ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Eure, Madame la Trésorière municipale, ainsi qu'aux Présidents du CSA et de la section football

Vote à l'unanimité des voix.

Sandrine DA SILVA : Monsieur LECOURE donc cette délibération pardon est très intéressante puisqu'elle montre l'intérêt de la commune pour soutenir les clubs sportifs en allant jusqu'à abonder financièrement la création d'un emploi aidé donc c'est un beau signal pour les autres clubs ou associations de la ville qui souhaiteraient recruter un emploi aidé pour redynamiser leurs associations. Je suppose que vous serez à même de répondre à d'autres demande en fait de ce type à titre exceptionnel bien entendu.

Frédéric DUCHÉ : Je vais me permettre avant que Thierry ne réponde, de vous apporter déjà une explication. C'est un partenariat avec le CSA donc il faut être deux pour être d'accord. La collectivité peut avoir un regard positif sur l'engagement qu'elle peut apporter à ces clubs mais dans le cadre du CSA, il faudrait que le CSA mette à parité les choses, la collectivité ne saurait s'engager ce soir sur ce sujet-là après

que nous examinions ponctuellement chaque demande du CSA sur le sujet pourquoi pas. Là il y avait urgence, sinon le club terminait sa descente même pas sortait de la division complètement.

Sandrine DA SILVA : Je ne parle pas que pour le CSA, je parle en général, puisqu'on sait que les associations que ce soit sportives ou culturelles ont eu voilà des difficultés avec la crise COVID donc ça pourrait être des demandes en fait du coup qui.

Frédéric DUCHÉ : Votre question n'est pas dirigée uniquement vers le monde sportif dans ces cas-là mais plutôt une question générale, dire est ce que la collectivité saurait s'engager, je vous répondrais que ça dépend des projets qui sont portés, de la nature des projets et de l'intérêt qu'il peut y avoir pour la collectivité. Dans le cadre de l'espèce du CSA Foot nous avons une section qui avait perdu énormément de licenciés, qui étaient prêts à s'arrêter. Le foot est un sport populaire qui touche un maximum de gens sur la commune et je ne voyais pas, on va en rediscuter avec le Président, que nous ne soyons pas au chevet du Club en accompagnant les choses avec des critères de garantie aussi à travers une convention d'objectifs qui est signée, voilà. Après d'autres associations peuvent parfaitement prendre rendez-vous avec moi ou avec l'adjoint en charge de la compétence soit du sport, ou la culture pour pouvoir discuter avec, après on ne mettra pas un emploi aidé dans chacune des associations parce que nous n'en avons pas les moyens. Voilà.

Thierry LECOUR : Je rajouterai quand même que le Club avant qu'il devienne en péril, ils étaient quand même 300 licenciés aujourd'hui ils sont 175, ça remonte gentiment, je pense que d'ici deux-trois ans on aura repris le niveau.

Sandrine DA SILVA : Oui on l'avait vu en commission, c'est une très bonne chose pour le Club de foot, il n'y a pas de soucis, je vous remercie Messieurs.

Martine SEGUELA : Monsieur LECOUR la personne recrutée sur cet emploi aidé est nouvelle sur les Andelys et c'est sa réputation qui va faire venir les personnes, ce n'est pas quelqu'un qui était déjà dans le Club ?

Frédéric DUCHÉ : Vous le savez bien Madame SEGUELA.

Thierry LECOUR : C'est quelqu'un qui était déjà dans le Club mais qui a déjà un niveau d'entraîneur à compléter avec sa formation, tout le reste, parce qu'aujourd'hui il faut que vous soyez diplômé, si vous n'êtes pas diplômé, vous ne pouvez pas prétendre à faire des entraînements, à faire des choses comme ça. Et vous ne pouvez pas bénéficier non plus de subventions par la ligue.

Frédéric DUCHÉ : Vous savez il n'y a pas toujours des entraîneurs, beaucoup de bénévoles, vous posez des questions, mais vous connaissez déjà les réponses, vous n'êtes pas sans savoir, parce que je me souviens que vous étiez présente lorsque nous avons eu une assemblée générale dans la salle des fêtes du Club, on sait que ce Club était fragile ou a été fragile, j'ai eu les propos voilà, on a eu un nouveau dirigeant du Club sportif qui a rétabli les choses qui a remontré clairement l'intégrité, il est talonné par le CSA et par la ville sur la gestion au quotidien du Club, factures etc... les choses sont en voie de normalisation, il semblait important qu'on puisse justement accompagner ce nouveau dirigeant dans l'exercice de son mandat, c'est-à-dire si en plus on est pas aidant sur ces sujets là on désespère Boulogne.

Martine SEGUELA : Moi il ne m'a pas semblé avoir entendu le nom de la personne recrutée, je ne sais pas, non, je ne crois pas, ils ne l'ont pas dit quand on était à la réunion.

Frédéric DUCHÉ : Non, ils ne l'ont pas dit à cette réunion-là, ils l'ont dit après.

VII – CULTURE ET PATRIMOINE

N°2021-74 – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Les Amis du Patrimoine des Andelys

La Ville des Andelys a à cœur de valoriser son patrimoine historique et de soutenir les associations du territoire andelysien. Aussi et dans ce sens, une demande de l'association « Les Amis du Patrimoine des Andelys » vous est présentée ce jour.

Les Amis du Patrimoine des Andelys, est une association qui a pour objet de concourir à la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine naturel, historique, architectural et culturel du territoire des Andelys. Dans cette optique et à l'occasion des Cent Ans de la création de l'usine Holophane, l'association s'est beaucoup impliquée en ouvrant son exposition à la maison des Fontainettes, non seulement pour le week-end des Journées Européennes du Patrimoine mais également le week-end suivant et, sur la semaine intermédiaire, pour un public scolaire. En parallèle, les bénévoles de l'association travaillent depuis l'année dernière sur l'édition d'un livre de 200 pages intitulé « Holophane – Verlys, un siècle de verre ».

Ce travail de fond demande un investissement humain mais également financier. Par courrier du 10 septembre, l'association, par la plume de son Président, a donc sollicité auprès de la ville le versement d'une subvention supplémentaire et exceptionnelle aux fins de soutenir les actions précédemment exposées.

En effet, Il est utile de rappeler que le conseil municipal, le 27 mars 2021, avait voté une subvention de fonctionnement de 950 € au profit de l'association, que 50 livres ont été commandés par la ville en souscription (1 000 €) et qu'enfin, une visite virtuelle de l'exposition a été prise en charge par la Commune afin de pérenniser l'exposition, pour un coût de 804 €.

Aussi, et dans une volonté intangible de soutenir le tissu associatif andelysien, d'autant plus dans le contexte actuel de crise sanitaire, il est proposé au Conseil municipal d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1 000€ à l'association « Les Amis du Patrimoine des Andelys », dans le cadre de ses actions en faveur de la célébration des Cent Ans de la verrerie Holophane.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration,

Vu le courrier du Président de l'association sollicitant l'octroi d'une subvention exceptionnelle,

Vu, l'avis favorable à l'unanimité de la Commission des finances du 28 septembre 2021,

Considérant l'implication forte de l'association « Les Amis du Patrimoine des Andelys » dans la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine naturel, historique, architectural et culturel du territoire des Andelys.

Considérant qu'un soutien aux associations est d'autant plus essentiel dans le contexte actuel de crise sanitaire,

DECIDE

Article 1 : **D'APPROUVER** l'octroi d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 1 000 € à l'association « Les Amis du Patrimoine des Andelys »

Article 2 : **DIT** que la dépense en résultant sera imputée au budget principal au chapitre 65, article 6574

Article 3 : Ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Eure, à Madame la Trésorière, ainsi qu'au Président de l'association « Les Amis du Patrimoine des Andelys ».

Mme SEGUELA et M. PEREAL ne prennent pas part au vote

Vote à l'unanimité.

N°2021-75 – SIEGE 27 – Convention de participation entre le SIEGE et la commune – Travaux au lieu-dit RADEVAL

Le rapporteur rappelle que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de cette opération est subordonnée à l'accord de la Ville des Andelys qui s'exprime sous forme d'une contribution financière telle qu'elle est détaillée dans la convention signée des deux parties (en annexe).

Dépenses d'investissement :

Montant des travaux TTC : 198 000,00 €

Participation de la commune : 20% HT 33 000.00 €

Dépenses de fonctionnement :

Montant des travaux TTC : 50 000.00 €

Participation de la commune : 30% HT +TVA 20 833.00 €

Ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Vie sportive – Travaux – Infrastructures du 29 septembre 2021,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission des Finances en sa séance du 28 septembre 2021,

Considérant l'inscription des sommes au budget de l'exercice, correspondant au compte 20145 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT),

DECIDE

Article 1 : D'AUTORISER le Maire à signer ladite convention entre le SIEGE 27 représenté par son Président Monsieur Xavier HUBERT et la ville des Andelys représentée par son Maire Monsieur Frédéric DUCHÉ

Article 2 : DE VERSER au SIEGE une somme de **33 000 €** (Section d'investissement)

Article 3 : DE VERSER au SIEGE une somme de **20 833 €** (section de fonctionnement)

Article 4 : Ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Eure à Madame la Trésorière Municipale

Vote à l'unanimité.

IX – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

2021-76 – Adoption du règlement d'attribution des aides complémentaires des collectivités relatives aux OPAH SNA et OPAH-RU de Vernon et des Andelys

Le rapporteur rappelle que l'OPAH-RU, dispositif partenarial d'une durée de 5 ans, permet de renforcer l'action publique en faveur de l'amélioration du parc immobilier privé, par un accompagnement aussi bien

sur les missions de conseil et d'ingénierie que sur les aides financières. Il se matérialise par la signature d'une convention entre la ville, SNA, l'État, l'ANAH, le Département, Action logement, la Caisse des Dépôts et Consignations et la CAF (*tout ou partie*).

Le rapporteur précise que le Conseil Municipal a d'ores et déjà, par délibérations en date du 17 novembre 2020 et du 19 mai 2021, approuvé le lancement d'une opération OPAH-RU sur le territoire communal et validé le projet de convention modifié afférent.

Il rappelle que ce dispositif est une déclinaison opérationnelle du Programme Local de l'Habitat arrêté en Conseil communautaire le 26 septembre 2019. En outre, la Commune des Andelys s'est engagée dans la mise en place d'une opération de revitalisation de territoire (ORT) telle que définie à l'article 157 de la loi ELAN du 23 novembre 2018. Le périmètre opérationnel de l'OPAH-RU correspond au périmètre de cette ORT. La ville des Andelys est, de plus, lauréate du projet ministériel « Petite Ville de Demain » (PVD).

Les objectifs globaux sur 5 ans sont fixés à 49 logements répartis comme suit :

- 29 logements occupés par leur propriétaire, dont 5 vacants remis sur le marché
- 20 logements locatifs appartenant à des bailleurs privés, dont 15 vacants remis sur le marché

La participation financière complémentaire de SNA et de la Ville des Andelys a pour objectif d'abonder sur les actions identifiées comme prioritaires :

→ SNA a décidé d'abonder sur les actions relatives à la rénovation énergétique, l'adaptation des logements et mise aux normes des logements locatifs, la vacance structurelle et l'habitat dégradé,

→ Souhaitant axer son intervention sur la lutte contre la vacance structurelle et l'habitat dégradé, la ville des Andelys s'est engagée à financer des aides en lien avec ces problématiques.

Dans ce contexte, il convient de valider le règlement d'attribution ci-annexé desdites aides venant préciser les conditions générales et leurs modalités d'attribution et de versement aux publics éligibles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités actant que la communauté d'agglomération exerce de plein droit au lieu et place des communes membres la compétence Équilibre social de l'Habitat ;

Vu le code de la Construction et de l'Habitation, notamment ses articles L303-1, L321-1 et suivants, R.321-1 et suivants relatifs aux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat ;

Vu la circulaire n°2002/68 du 8 novembre 2002 relative aux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat et aux Programmes d'Intérêt Général ;

Vu le règlement général de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) ;

Vu le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), avec avis favorable émis par le comité régional de l'habitat le 1er avril 2016 et en session plénière du Conseil Général de l'Eure en date des 20 et 21 juin 2016, et la convention de partenariat signée le 22 décembre 2016 ;

Vu le Plan Départemental de l'Habitat, adopté par le Conseil Départemental, le 14 décembre 2014 ;

Vu le Programme Local de l'Habitat Durable, arrêté en Conseil Communautaire le 26 septembre 2019 ;

Vu les délibérations n° CC/20-143 du 17 septembre 2020 et n° CC/21-13 du 08 avril 2021 autorisant le lancement d'une OPAH sur le territoire de SNA, et la signature de la convention afférente ;

Vu les délibérations n° CC/20-144 du 17 septembre 2020 et n° CC/21-14 du 08 avril 2021 autorisant le lancement d'une OPAH-RU sur le périmètre ORT de la ville des Andelys, et la signature de la convention afférente ;

Vu les délibérations n° 2020-84 du Conseil municipal de la ville des Andelys du 17 novembre 2020, et 2021-33 du 19 mai 2021 autorisant le lancement d'une OPAH-RU sur le périmètre ORT de la commune, et la signature de la convention afférente ;

Vu la convention-cadre pluriannuelle du programme Action Cœur de Ville de Vernon, signée le 02 juillet 2018 ;

Vu l'avenant à la convention "Cœur de Ville" / Opération de revitalisation du territoire de la Communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération, relatif à la ville de Les Andelys, signée par la ville des Andelys le 09 janvier 2020 ;

Vu la décision BC/18-124 du 20 septembre 2018 de Seine Normandie Agglomération autorisant la réalisation d'une étude pré opérationnelle à la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire de SNA et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur les communes de Vernon et des Andelys ;

Vu la convention de délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre, conclue le 1er août 2019 en application de l'article L301-5-2 du CCH, entre l'État et le Département de l'Eure ;

Vu la convention de gestion des aides à l'habitat privé conclue le 1er août 2019 entre l'Anah et le Département de l'Eure ;

Vu les conventions d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH SNA) et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur les villes de Vernon et des Andelys signées ;

Vu les préconisations du diagnostic du Programme Local de l'Habitat 2019-2025 de Seine Normandie Agglomération ; Vu l'avenant à la convention "Cœur de Ville" / Opération de revitalisation du territoire de la Communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération, relatif à la ville de Les Andelys, signée par la ville des Andelys le 09 janvier 2020 ;

Vu les préconisations de l'étude pré opérationnelle à la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur la ville des Andelys ;

Vu les participations financières complémentaires de SNA et de la ville des Andelys à celles des partenaires,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de La commission Affaires Générales - Dynamisation commerciale - Développement urbain – Sécurité en date du 27 septembre 2021,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission des finances en date du 28 septembre 2021,

Considérant qu'il convient d'adopter le règlement d'attribution des aides financières complémentaires venant préciser les conditions générales et leurs modalités d'attribution et de versement aux publics éligibles ;

DECIDE

Article 1 : D'ADOPTER le règlement d'attribution des aides complémentaires de SNA et de la commune des Andelys relatif aux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat -Renouvellement Urbain (OPAH-RU) des Andelys sur la base du projet ci-annexé, le cas échéant ajusté sans que l'économie générale ne puisse en être affectée, pour une application à effet immédiat.

Article 2 : D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

Ledit règlement joint en annexe fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 3 : en vertu de l'article R421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Article 4 : la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 : ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Eure et à Monsieur le Trésorier.

Vote à l'unanimité

Martine SEQUELA : Ça Messieurs si ce n'est pas un peu de pommade dans votre dos, c'est sympa mais on vous a dit, il y a des choses qu'il ne faut pas mettre, il y a des choses qu'il faut mettre donc il n'y a pas de soucis.

Frédéric DUCHÉ : Mais la presse n'a pas d'impératif, ils font comme ils veulent, mais bon si on peut les aider à faire la ligne éditoriale, il n'y a pas de difficulté. Très bien merci Léopold, c'est effectivement un sujet d'ampleur qui va permettre de, si les gens s'en emparent c'est toujours la même chose c'est que les OPAH et les OPAH-RU, les dispositifs existent, les dispositifs de rénovation énergétique et de l'ANAH existent, déjà existaient avant l'OPAH-RU, les difficultés c'est que les gens ne saisissent pas ces sujets là que parfois aujourd'hui il y a une surinformation à trouver sur son site internet, sur son Facebook personnel, l'isolation à 1 €, les combles isolés à 1 € etc... Qui ne sont pas toujours mais assez souvent des arnaques et qui sont financés par les CEE on est dans un dispositif-là qui est sécurisé qui est pris en charge par l'agglomération sur laquelle il y a un investissement assez énorme 100 000 € pour la ville c'est l'accompagnement que nous allons faire, ça fait 20 000 € par an sur 5 ans mais c'est assez massif comme investissement et un bel investissement également de l'agglomération sur le sujet. Donc évidemment il faut que nous soyons tous autour de cette table les relais de ces informations auprès des administrés que nous connaissons et qui peuvent avoir besoin. Il ne faut pas trop se figer sur le plafond de ressources, parce que le plafond de ressources il faut les regarder, ils ont été sensiblement relevés.

Léopold DUSSART : Ce sont les plafonds de l'ANAH, ce n'est pas les plus élevés. L'objet quand même de la délibération, au-delà de la description du dispositif de l'OPAH-RU c'est de quand même valider le règlement d'attributions des dites aides qui vient préciser les conditions générales et leurs modalités d'attributions et de versement au public éligible.

Frédéric DUCHÉ : Parfait y a-t-il des questions, des observations sur ce dossier ?

Martine SEQUELA : Monsieur DUSSART, est-ce que vous nous avez présenté et en Conseil Communautaire et au Conseil Municipal des photos de différents biens etc... Est-ce que en fait on a écrit à chacun de ces propriétaires, ça s'est passé comment, est ce qu'on leur a proposé, non, enfin, est ce qu'on peut leur écrire peut-être pour qu'ils s'emparent un peu du dispositif parce que en fait vous dites qu'il y a un déficit de prise en charge de, enfin on ne s'empare pas de ce dispositif ce qui est quand même regrettable parce qu'il est quand même très bien et que je rappelle que sur la SNA, on est quand même la première ville à s'en être emparée donc je ne sais pas.

Léopold DUSSART : C'est l'opérateur qui va s'en charger.

Martine SEQUELA : Ils vont écrire à toute ces personnes ?

Léopold DUSSART : Pas forcément écrire, il y a aussi des déplacements.

Martine SEQUELA : Parce que c'est un peu dommage quoi.

Léopold DUSSART : Ils seront forcément contactés ces gens-là.

Martine SEQUELA : Alors on ne va pas reparler des Danaïdes parce que ça été entièrement muré, en revanche est ce que vous avez contacté, enfin est ce que vous avez eu des nouvelles de la propriétaire Américaine de la maison du bord de seine que vous souhaitiez contacter par le biais d'un notaire, me semble-t-il.

Léopold DUSSART : C'est en cours, ça prend du temps mais c'est en cours.

Martine SEQUELA : Ok merci.

Léopold DUSSART : Vous savez que je suis tenace, généralement j'arrive à mes fins, donc c'est en cours.

RELEVÉ DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Je vais vous rendre compte de décisions prises en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020, déléguant au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1. **Nature de la décision** : Demande de subvention auprès du département dans le cadre du Fonds Départemental d'Appui aux Territoires (FDAT) pour la rénovation des équipements sportifs de la ville des Andelys : éclairage du terrain de tennis.

Objet de la décision n°2021-34

- Décision de solliciter une subvention auprès du département dans le cadre du Fonds Départemental d'Appui aux Territoires (FDAT) au taux maximum du montant hors taxe de la dépense qui est de 11 415,00 € HT soit 13 698,00 € TTC pour la rénovation des équipements sportifs de la ville des Andelys.

2. **Nature et objet de la décision** : Signature d'une convention de mise à disposition au rez-de-chaussée de la Mairie d'un local pour les archives du Tribunal de Proximité.

Objet de la décision n°2021-35

- Décision de signer la convention de mise à disposition du local d'archives du Tribunal de Proximité pour une période de 6 mois, du 1^{er} septembre 2021 au 28 février 2022, à titre gratuit.

3. **Nature et objet de la décision** : Signature d'un bail professionnel entre Monsieur et Madame HEIP-NASCIMENTO Alexandre et Sabrina et la Commune des Andelys pour la location de deux bureaux dans un immeuble sis 28 avenue de la République.

Objet de la décision n°2021-37

- Décision de signer avec Monsieur et Madame HEIP-NASCIMENTO Alexandre et Sabrina un bail professionnel d'une durée de six ans pour la location de deux bureaux dans l'immeuble sis 28 avenue de la République ; le n° 2 d'une surface de 13,26 m² et le n° 5 d'une surface de 21,12 m² à compter du 17 septembre 2021 et jusqu'au 16 septembre 2027. Le montant du loyer mensuel s'élève à 400 € et la provision sur charge à 110 € et par local.

4. **Nature et objet de la décision** : Signature d'un arrêté de reprise de concessions quinze et trente ans dans le cimetière du Val Cléry.

Objet de la décision n°2021-39

- Décision de signer l'arrêté de reprise des concessions quinze et trente ans situées au cimetière du Val Cléry : Allée D – Côté pair n° 2 ; Allée D – Côté impair n° 24 – 28 – 47 ; Allée I – n° 12 ; Allée J – n° 9.

REMERCIEMENTS

- La Société Écologique du Canton des Andelys et des Environs (S.E.C.A.) remercie M. le Maire et son Conseil Municipal pour la subvention accordée.

- Mme Sylvie ISTRE félicite la collectivité pour l'organisation de la fête « un été en Seine », pour laquelle elle a eue des retours de grande satisfaction des visiteurs.

- M. Pierre COULOGNER, membre du CA de l'association « Les Amis du Patrimoine des Andelys », félicite M. le Maire et les services de la commune pour l'exceptionnelle « un été en Seine ».

- L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) remercie M. le Maire pour la subvention accordée.

- L'Établissement Français du Sang remercie M. le Maire de l'aide apportée lors de la collecte de sang du samedi 4 septembre (62 donateurs dont 2 nouveaux).

- oOo -

QUESTIONS DIVERSES

QUESTIONS DIVERSES MADAME SEGUELA - GROUPE LES ANDELYS ENSEMBLE

Question 1- La concertation pour l'éco quartier situé au quartier du Levant avait réuni le 15 juin 2021 seulement 7 habitants du quartier. Deux scénarios ont été présentés sous forme de rêve d'architecte qui devaient prendre en compte les réflexions des habitants. Le cabinet d'architectes avait certainement compté dans sa prestation, une seule réunion. Mais là il serait vraiment mieux d'en prévoir une seconde. Quand pensez-vous mettre en place cette nouvelle réunion de concertation, où les habitants pourraient s'exprimer plus librement et présenter leurs rêves pour ce quartier. Les habitants avaient eu le sentiment de travailler sur des scénarios pré-conçus sans pouvoir y apporter de réelles modifications. Nous réitérons ici notre proposition faite en juin et en juillet de vous aider à réunir des habitants du quartier.

Réponse Léopold Dussart :

Vous avez commencé par dire la concertation pour l'écoquartier situé au quartier du Levant avait réuni le 15 juin 2021 effectivement seulement 7 habitants du quartier. Des habitants pour la majorité que j'avais trouvé assez véhéments, surpris d'ailleurs, j'avais vraiment été surpris, j'ai compris pourquoi ensuite. Vous savez l'étude flash sur les parcelles rue Lavoisier que je vous ai communiquée peu de temps avant cette réunion et sans que ni moi ni les services de la Mairie curieusement ne l'ai communiquée aux participants de l'atelier « Habitants du Levant », pourtant ces participants à l'atelier « Habitants du Levant » connaissaient, vraiment connaissaient bien les détails de cette étude flash et je comprends mieux leur véhémence si toutefois ils n'ont pas eu les bonnes explications sur cette étude.

Pour information, d'ailleurs, les habitants qui étaient présents à l'atelier « Habitant du levant » habitent principalement rue Lavoisier qui correspond à l'étude flash que je vous avais communiqué. Bien heureusement, évidemment j'ai été les rencontrer ensuite pour leur indiquer qu'il s'agit d'une étude de faisabilité, étude de faisabilité, et non d'un plan d'actions validés, actés, par la majorité municipale comme on aurait pu leur faire comprendre. D'ailleurs sachez que le résultat n'a pas été retenu. Pour la suite de vos propos deux scénarios ont été présentés sous forme de « Rêves d'Architectes » qui devaient prendre en compte les réflexions des habitants. Je suis désolé, pardonnez-moi mais je trouve votre réflexion sous forme de « Rêves d'Architectes », d'ailleurs quand Monsieur le Maire a lu, il a eu aussi ce petit rebond de « Rêves d'Architectes » était un petit peu curieux, je trouve cette réflexion un peu mal placée, inutile voire pathétique. Le cabinet d'architectes n'avait certainement compté dans sa prestation une seule réunion, évidemment non. Mais il sera vraiment mieux d'en avoir une seconde, évidemment oui, et il y en aura même une troisième. Et il y en aura même une troisième de réunion, et d'ailleurs il y en aura même plus qu'une troisième réunion. Vous savez nous savons ce que nous avons à faire, rassurez-vous. Et moi le premier mais comme vous êtes si inquiète Madame SEGUELA et comme vous le souhaitez et comme vous avez d'ailleurs insisté auprès d'autres membres du Conseil Municipal, je vais vous recevoir évidemment avec plaisir prochainement au sujet des Tours du Levant.

Toujours dans votre question, quand pensez-vous mettre en place cette nouvelle réunion de concertation, vous allez le savoir, la prochaine phase de concertation sera réalisée d'ici fin novembre. Toujours pour lire vos propos, où les habitants pourraient s'exprimer plus librement et présenter leurs rêves pour ce quartier

donc là je vois que finalement pour les rêves, les rêves ne sont pas permis à tout le monde si je me réfère pardon à votre remarque « Rêves d'Architectes » donc les habitants ont le droit de rêver, les architectes non, bon. Les habitants avaient eu le sentiment de travailler sur des scénarios préconçus sans pouvoir y apporter de réelles modifications. Alors là excusez-moi mais il faut bien apporter de la matière quand même aux participants afin d'alimenter le débat et les échanges. Donc sur la base d'un diagnostic et d'une analyse de terrain et donc sur des faits et des constats, le bureau d'études qui est quand même composé de spécialistes et d'experts en la matière a esquissé des hypothèses de travail, excusez-moi mais on ne va pas donner aux habitants dont ce n'est pas le métier pour la plupart, je parle des participants à cet atelier, de construire un nouveau quartier sur une page blanche, il faut bien apporter de la matière pour débattre. Enfin dernière phrase de votre question nous réitérons ici notre position faite en juin et en juillet de vous aider à réunir des habitants du quartier. Merci et encore merci. Aussi lorsque vous aurez les dates des prochaines concertations je vous invite évidemment à inciter les habitants à venir participer, évidemment je compte sur vous sans manipulation politique. Je vous remercie.

Frédéric DUCHÉ : Que vous ne sauriez faire bien entendu. Moi je vais juste rajouter une petite chose au propos de Léopold, je me suis replongé, vous allez vous activer beaucoup les uns les autres etc... sur ce sujet des Tours du Levant comme si on avait le sentiment que depuis 2014, depuis notre élection nous avons décidé de rayer d'un trait de plume ce quartier. Je rappelle juste que c'est la précédente majorité qui a délibéré sur la suppression, j'ai retrouvé les délibérations, les délibérations de Eure Habitat et cette démolition était programmée. Si la question et si tout le débat sur l'avenir du quartier réside à dire comme j'ai pu le lire, il ne faut pas démolir les Tours, ce n'est pas Léopold DUSSART qu'il faut aller voir et ce n'est pas à en discuter avec Léopold DUSSART, il faut discuter avec Mon Logement 27 et leur expliquer pourquoi il ne faut pas qu'ils démolissent les Tours malgré le fait que plusieurs majorités d'ailleurs se sont succédées à la tête de Eure Habitat et que le constat, il est accablant, je suis désolé de le dire sur le sujet, mais ce quartier souffre d'une vraie difficulté. Donc si c'est ça, ça ne sert à rien en revanche on pourrait effectivement nous reprocher que suite à cette décision d'ailleurs validée par la précédente majorité, et cette majorité j'assume parfaitement, de ne pas réfléchir à ce que peut être l'avenir de ce quartier donc il faut bien qu'on y réfléchisse et qu'on se donne un peu de perspectives et de prospectives. Je rejoins tout à fait Léopold pour faire beaucoup d'ateliers que ce soit sur la Ville ou que ce soit au Département ou que ce soit à l'Agglomération avec des habitants et des élus, si vous n'apportez pas un minimum de matières, vous avez rapidement un truc qui finit en café du commerce autour de la table et qui n'est pas productif. Or nous avons des enjeux importants, nous sommes en pleine révision du PLU vous le savez, vous participez, vous y contribuez et on vous remercie effectivement d'y contribuer également sur ce sujet d'habitat et peuplement de la collectivité. Mais il faut bien qu'on puisse alimenter, alimenter en termes de réflexions autour du service public et des interactions. Moi je veux bien que tout le monde sache tout maintenant, que tout le monde sache mieux que quiconque, comment faut faire la vaccination, sache mieux que quiconque comment marche l'économie mondiale, sache mieux que quiconque, tout le monde a un avis sur tout dans ce pays maintenant et d'ailleurs ils s'expriment le plus souvent, je pense que vous me rejoindrez sur le sujet à travers les réseaux sociaux qui vous disent comment il faut fonctionner etc... Bon moi je crois que la réalité c'est quand même qu'on puisse tous et honnêtement ce n'est pas un sujet politique, ce n'est pas un objet politique le quartier du Levant, c'est un objet collectif de réflexion autour du quartier. Moi je prends toutes les bonnes volontés mais dès lors qu'on ait effectivement dans une dimension positive de non instrumentalisation alors peut-être que la réunion était trop à l'approche de périodes électorales à l'époque, ce qui permettait de faire un peu de buzz etc... c'est bien normal ça fait partie des choses dont on a l'habitude. Il n'y a pas de période électorale en tout cas d'élection sur lesquelles, en tout cas pour moi, je serais candidat dans les mois à venir et la majorité actuelle, mettons-nous autour de la table, travaillons, dans un climat apaisé et sans véhémence sans invective à l'égard des uns et des autres, et en s'écoulant.

Plus personne ne s'écoute dans les réunions, ça devient assez compliqué et je dois dire que pour moi c'est un frein aussi à la nécessité de concerter. Quand les gens ne s'écoutent pas, les gens veulent imposer aux autres les choses ça ne peut pas fonctionner. Nous on part d'une feuille blanche, on se dit j'ai donné quelques lignes à Léopold sur le sujet du quartier du Levant en termes de réflexion, et mes lignes elles sont simples, nous ne nous interdisons rien, réfléchissons autant à du logement social à l'accession sociale à la

propriété, des accessions pures à la propriété dans le cadre d'un éco quartier, essayons d'avoir une reconquête intelligente de ce quartier qui a été, qui a peut-être été créé enfin pour ceux qui connaissent l'histoire de cette ville, se souviendront certainement que ce quartier dit Tours du Levant s'est créé à la sortie d'une partie de chasse entre les hommes politique de l'époque qui aimaient beaucoup la chasse le dimanche et qui permettait pendant le déjeuner de chasse de réfléchir à la prospective. Vous voyez on ne fait plus de déjeuner de chasse et on fait des réunions de concertation, parfois ça peut aussi s'apparenter à la chasse aussi. Bon voilà, moi je, encore une fois je n'ai aucun a priori, il n'y a pas de difficulté sur le sujet, il faut juste qu'on se mette d'accord sur les paramètres. Je vais vous laisser exceptionnellement le droit de répondre, normalement, mais c'est normal, c'est normal quand on est, je suis désolé quand on est passionné par ce que l'on fait. Quand on y met du temps, je vous prie de m'excuser, je vais juste vous répondre là-dessus, je vais défendre mon adjoint sur le sujet, effectivement la tonalité d'une question peut parfois irriter, il faut l'entendre, parce que quand on a à cœur les choses que l'on fait c'est normal que parfois l'irritation puisse prendre le dessus. Donc parfois la réponse peut être parfois aussi perfide que la question qui est posée.

Martine SEQUELA : Alors je vais faire une petite explication de texte, donc en fait le terme de « Rêves d'Architectes » et de « Rêves d'Habitants » en fait c'est concomitant et ça peut se croiser. Quand j'ai dit « Rêves d'Architectes » Monsieur DUSSART il s'agit justement de prendre des professionnels qui a un moment donné expliquent, parce qu'il y avait quand même des choses sur les scénarios qui étaient présentés qui étaient assez loin des préoccupations qu'on pouvait avoir et surtout pas très compréhensible pour la population donc il fallait arriver à ce que ces « Rêves d'Architectes » puissent être expliqués aux personnes présentes. Et après il faut que cette population elle, puisse s'emparer de ce projet de quartier et dire non finalement on ne veut pas ça et moi j'ai discuté avec des personnes après cette réunion et en fait voyez par exemple ce qui les a un peu choqués c'est quand on leur a demandé de choisir des types de maisons, puisqu'il y avait des photos, après on leur a demandé, voilà et en fait ils se sont sentis, il y avait aussi des personnes qui disaient mais là c'est là où moi j'habite alors pourquoi là on fait un truc, on ne m'en a pas parlé, parce qu'ils n'avaient pas vu la dimension qui était de « Rêves d'Architectes » qui était de dire comment ce quartier pourrait-il être idéalement reconstruit, sans changer etc... Voilà donc c'est un peu ça en fait. D'autre part ma proposition tiens toujours, je suis ravie d'avoir la réponse maintenant puisque je vous ai quand même écrit en juillet, en septembre et un Conseiller Municipal est intervenu.

Frédéric DUCHÉ : Vous êtes persévérante.

Martine SEQUELA : Je pense qu'on peut le repenser, qu'on peut discuter avec les gens, je suis d'accord sur le fait qu'il faut faire une proposition pour ne pas partir de rien après on peut aussi tout déconstruire sur cette proposition pour dire on va vers autre chose, je pense que ça ne leur a pas été véritablement présenté comme ça tout du moins ce n'est pas ce qu'ils ont ressenti et le ressenti des personnes c'est important dans ce cadre-là et puis moi je serais ravie que ce quartier qui semble un peu et qui est complètement délaissé puisse s'intégrer totalement à la ville comme étant le troisième noyau important de notre ville qui est très linéaire et ça je suis prête à vous aider pour qu'il y est de plus en plus de personnes et nous le ferons bien évidemment, de plus en plus de personnes qui puisse se présenter, discuter avec vous avec les architectes présents etc... bien évidemment.

Frédéric DUCHÉ : Très bien.

Martine SEQUELA : Mais le terme « Rêves d'Architectes », ce n'est pas quelque chose de négatif, c'est au contraire l'idée même et en architecture on utilise beaucoup ce terme-là, c'est l'idée même de pouvoir mettre en relation des personnes, des groupes, voilà.

Frédéric DUCHÉ : Je crois qu'on a compris, et peut-être qu'on a mal compris votre question.

Martine SEQUELA : Je pense qu'il ne faut pas être aussi vindicatif sur les propos tenus, je pense que c'est assez déplacé, moi je suis là à l'opposition pour vous aider.

Frédéric DUCHÉ : Vous avez de la chance c'est Léopold qui a répondu.

Martine SEQUELA : Monsieur DUSSART ne soyez pas blessé, il n'y a pas de quoi être blessé.

Frédéric DUCHÉ : Il est assez grand et il n'est pas blessé mais j'en déduis donc au vu de votre réponse que nous sommes d'accord sur la nécessité et de rebâtir un quartier et donc d'accepter, je vous le dis si je vous dérange Madame SEQUELA je suis en train de vous répondre, d'accepter donc l'augure que celui-ci soit détruit.

Martine SEQUELA : Au scénario 1 ou 2 il reste trois.

Frédéric DUCHÉ : A partir du moment où nous avons validé un certain nombre de choses sur la base d'une démolition, ce qui a été présenté, je n'y étais pas mais je me suis fait confirmer, ce qui a été présenté, y a pas une construction qui n'est faite ailleurs sur le lieu d'habitation individuel, les propositions qui ont été faites sont évidemment sur les Tours qui sont prévues au programme de démolition, si, si y a pas eu de construction autre que sur, on n'a pas décidé de rajouter, c'est dommage la dame est partie, elle a quitté la salle mais j'ai quand même lu des choses qui étaient juste lunaires, quand on explique qu'on va démolir les maraichers, démolir le Gambon, démolir la rue Lavoisier pour alerter les gens avec des mamies de 80 ans qui m'appelaient le soir sur le sujet, juste hallucinant donc moi je veux bien qu'on travaille tous ensemble sur ce sujet-là mais on travaille dans ces cas-là de manière ouverte avec la réalité, je l'entends mais encore une fois si le sujet de la concertation, je le redis à Léopold parce que c'est lui qui animera cette table ronde consiste à remettre en question le projet, ce n'est pas avec nous qu'il faut discuter, vous allez voir Mon Logement 27, vous allez voir le Président ou la Présidente de Mon Logement 27, je ne sais pas si l'élection a eu lieu encore et puis vous discutez avec eux des enjeux derrière de la démolition. Si c'est pour discuter avec nous de une fois la démolition faite telle qu'elle est préparée, après Mon Logement 27 et son Conseil d'Administration, je termine, peut parfaitement changer d'avis, dire tout compte fait on ne démolit pas, on laisse les Tours etc... Mais ce n'est plus le même projet sur lequel nos cabinets travaillent aujourd'hui que bah oui, ce n'est pas le même projet. Voilà.

Martine SEQUELA : En fait il y a un des scénarios où il reste trois tours Monsieur DUCHÉ.

Frédéric DUCHÉ : Ce n'est pas un des scénarios c'est la réalité qui est voté par le Conseil d'Administration d'Eure Habitat.

Martine SEQUELA : Attendez il y a deux scénarios qui ont été proposés dont l'un d'entre eux, il y a trois Tours qui restent tout en hauteur et dans le deuxième il n'y a plus aucune Tour et en fait il y avait bien deux scénarios, je n'ai pas rêvé il y avait deux scénarios.

Frédéric DUCHÉ : Le deuxième scénario qui n'a pas été validé par le Conseil Municipal, je veux en prendre la responsabilité. Le deuxième scénario, celui où il n'y a plus aucune tour fait suite à une conversation que j'ai eu avec l'ancienne Directrice d'Eure Habitat à l'époque, se disait si nous n'arrivons pas et si on continue à avoir les mêmes difficultés dans ce quartier nous serons confrontés à l'obligation d'être aussi de rentrer dans la démolition des trois dernières tours. Donc-moi si je commande une étude qui coûte quand même assez cher à la collectivité, même si elle est prise en charge par l'EPFN, je mets tous les scénarios sur la table pour pouvoir réfléchir après ce qui est validé aujourd'hui ce sont les trois plots qu'il reste, le reste pour l'instant il n'y a pas de décision, le Conseil d'Administration, que nous avons vu avec Martine il n'y a pas longtemps, le Directeur Général de Mon Logement 27 qui nous a confirmé que on était sur ce dispositif là et qu'il n'y avait pas d'autre chose pour le moment.

Léopold DUSSART : Si vous voulez quand on fait une étude digne de ce nom et de qualité on doit quand même imaginer ce qui pourrait disparaître dans 15 ans, dans 30 ans, dans 50 ans parce qu'il faut que ce que l'on construit demain soit compatible avec l'avenir donc l'avenir c'est peut-être les trois dernières Tours qui ne seront plus là, je ne sais pas. Aujourd'hui ce n'est pas acté du tout. Mais il faut quand même

l'imaginer, d'accord. Pour que on soit compatible, l'idée c'est vraiment d'arrêter d'isoler ce quartier-là qui est vraiment isolé du reste de la ville et de le fusionner avec le reste de la commune.

Frédéric DUCHÉ : Et de créer les liens avec tout ce qui a été créé de l'autre côté, je pense à Jean de la Fontaine etc... et comment on crée du lien avec la ville qui s'articule, mais vous savez la construction ou la reconstruction d'un quartier ce n'est pas qu'un zoom sur un quartier, c'est un zoom et un dézoomage aussi sur le reste des quartiers parce que tout le monde se parle entre quartiers enfin y a les interactions entre quartiers. Si vous avez une opération qui se démarre ailleurs, elle va parasiter votre opération à côté donc il faut tout regarder, il faut réfléchir aussi aux liaisons, il faut réfléchir aussi et c'est aussi là-dessus je pense que vous en serez d'accord avec moi retrouver de nouvelles familles qui peuvent s'installer avec des enfants parce que c'est aussi la pérennité de nos institutions scolaires, collège et lycée en parallèle donc cette réflexion elle est aussi au cœur des éléments. Voilà. Ce sera le mot de la fin

Léopold DUSSART : Évidemment juste pour vous dire encore une fois, je ne suis pas né de la dernière pluie et les habitants qui étaient quand même présents à cet atelier je le redis étaient plus présents, parce qu'ils étaient préoccupés par leur propre parcelle qui n'est pas situé sur le périmètre du Levant mais ils étaient préoccupés par une étude qui leur a été communiquée ni par moi ni par les services de la ville et ils ont eu forcément les explications qui n'étaient pas justes. Donc j'ai été les voir pour les rassurer mais je pense qu'ils étaient présents à cet atelier Habitants juste pour ça, et ça pour moi ce n'est pas une concertation constructive c'est plus de la manipulation politique à quelques jours des élections. Voilà ce que je souhaite maintenant, ce que je souhaite pour la suite que ce soit plus apaisé.

Martine SEGUELA : Je ne vous permets pas de dire ça. Je trouve Monsieur DUSSART que c'est honteux de dire ça. La première chose cette étude EPFN elle est passée en Conseil Municipal, elle a forcément eu des échos quelques part et il y a quand même des gens qui lisent les délibérations de ce Conseil, et la deuxième chose

Léopold DUSSART : Vous savez j'ai été les voir les gens.

Martine SEGUELA : Je ne vous permets pas dans cette enceinte d'oser dire que mes colistiers et moi-même nous ayons pu faire quoique ce soit qui puisse interférer ou susciter chez ces personnes de pouvoir venir à cette réunion en ayant des visées, je ne sais pas, sur leur propre bien, en même temps qu'ils regardent par leur propre bien. Voilà, je pense que là on va s'arrêter sur ce domaine parce que je trouve que c'est extrêmement désagréable et pas du tout justifié dans vos propos voilà. Donc les manipulations politiques je m'en suis déjà expliquée avec Monsieur DUCHÉ qui m'a appelé d'une manière assez peu agréable au téléphone un certain soir donc je pense que à un moment donné où je me suis déjà expliquée avec Monsieur le Maire donc je pense que là on peut arrêter sur ce point. Si vous me connaissez et que vous savez comment je suis, je sais très bien que ça n'a pas été fait ainsi. Voilà donc merci Monsieur le Maire de dire à votre adjoint que c'est clos.

Frédéric DUCHÉ : C'est bon on a compris, stop, pause. Sujet clos et je le redis mon bureau est ouvert, disponible pour venir me rencontrer, parler, généralement je pense que nous sommes une majorité qui assumons, je suis en tout cas un Maire qui assume ses choix et ses décisions, qui n'a pas de difficulté pour en discuter avec les gens. Si nous avons décidé de racheter, de raser, remodifier le quartier de la rue Lavoisier je pense qu'on ne s'y prendrait pas comme ça. Si les gens, j'en vois dans la salle qui ont des craintes, qui viennent me voir, on expliquera les choses, j'ai aucune difficulté là-dessus. Après ça doit être certainement évidemment un malheureux concours de circonstances que les élections fassent ou génèrent parfois des comportements pardonnez-moi mais c'est quand même important, des comportements qui ne sont pas cadrés et qui sont à la limite, même pas à la limite d'ailleurs totalement mensongers voilà, je le dis, je me suis exprimé, je ne crois pas avoir été vraiment peut être un petit peu énervé mais vous savez on fatigue en fin de soirée, surtout au mois de juin. Mais si vous voulez je peux venir devant chez vous et prendre un porte-voix et vous dire la même chose de visu si le téléphone vous fait mal aux oreilles, il n'y a pas de problème. Non mais ne laissez pas croire non plus que je vous aurais, vous le savez je suis un garçon

bien élevé je n'hurle pas sur les dames, jamais ou alors il faut vraiment m'avoir poussé très fort dans les escaliers. Mais ce soir-là...

Martine SEQUELA : C'est que je ne suis pas une dame pour vous peut-être mais en tout cas.

Frédéric DUCHÉ : Vous restez toujours une jeune fille Martine.

Martine SEQUELA : Je pense que sur ce sujet nous nous sommes expliqués tous les deux et je pense que vous savez que vous pouvez nous faire confiance sur ce point.

Frédéric DUCHÉ : Mais j'espère.

Martine SEQUELA : Le débat est clos.

Frédéric DUCHÉ : J'attends donc effectivement un réel engagement sur la concertation démocratique qui sera, Léopold fait preuve d'une grande ouverture d'esprit sur la consultation qu'il peut faire sur le PLU, je peux vous dire que je connais plein de collectivités où on aurait certainement pas ou la majorité n'aurait certainement pas associer l'opposition comme vous avez été associée sur l'élaboration du PLU et sur la prise en considération de vos demandes, après faut-il encore faire des demandes et de réflexions après on est pas obligé, excusez-nous il y a une majorité et une opposition, la majorité décide au final c'est le jeu démocratique et c'est comme ça mais je pense que nous faisons preuve. Le sujet est clos, l'incident est clos et j'attends effectivement de vous qu'on soit dans quelque chose qui soit constructif c'est en tout cas la volonté je le redis ici je pense que le sujet n'est pas un sujet qui nécessite d'avoir de la polémique. On va passer à votre deuxième question.

Question 2- La saison de mise en chauffage des écoles arrive. Est-ce que toutes les installations des écoles ont été vérifiées en amont pour éviter les problèmes de l'an passé par exemple à l'école Pompidou ? Des travaux ont-ils été engagés pour éviter de telles pannes de chauffage ?

Réponse Armelle KRATZ

Merci pour cette question, déjà merci, toutes les écoles déjà ont du chauffage donc le chauffage fonctionne dans toutes les écoles.

Frédéric DUCHÉ : Même ici ce soir. Trop chaud.

Armelle KRATZ : Un petit peu beaucoup même. Je vais faire un petit point en termes de procédures, on a un contrat avec DALKIA où il y a en fait trois rencontres qui ont eu lieu, une rencontre avant la période de chauffe, pour établir, savoir comment on va procéder. Une rencontre pendant la période de chauffe pour équilibrer, voir si tout se passe correctement. Une rencontre après la période de chauffe pour faire un bilan et voir comment on poursuit. Sur Pompidou en particulier on en a déjà parlé aussi en commission. Pompidou, la chaudière a été changée, en 2021 c'est ce qui a causé le problème qu'on a eu l'hiver dernier. Donc on a mis des chauffages d'appoints électriques pour pallier ce temps de changement de chaudière. Et puis le problème particulier de Pompidou c'est que l'on a fait réparé la tuyauterie qui se trouve dans les vides sanitaires donc tout a été réparé mais l'installation est très vétuste et donc va nécessiter un changement complet de la tuyauterie pour que cette chaudière fonctionne correctement.

Frédéric DUCHÉ : Juste pour compléter, pardonne-moi sinon je vais oublier, je renvoie ça à l'étude bâtiminaire qui est en cours et qui n'a pas encore abouti, juste le coût du remplacement de la tuyauterie c'est 140 000 €, juste avant qu'on les dépense qu'on soit sûr que ça va fonctionner et que ça ne va pas être une passoire thermique etc...

Armelle KRATZ : C'est pour ça qu'il faut faire une étude complète de ce qui est actuellement en cours une étude complète de ce bâtiment parce qu'il y a pleins d'autres éléments à revoir avant de faire un

changement de tuyauterie, donc ça c'est sur le cas de Pompidou. Ce qui a été fait sinon cet été sur Blanchard il y a eu je vais prendre les termes car c'est un peu technique pour moi. Il y a eu en fait la pompe à chaleur et la chaudière ont été adaptées au niveau de la régulation, il y a eu des travaux qui ont été faits sur Blanchard et sur Marcel Lefevre il y a eu en fait un ballon tampon qui a été ajouté pour des travaux d'amélioration au niveau de l'alimentation en gaz. Voilà ça c'est les travaux qui ont été effectués.

Frédéric DUCHÉ : Merci Armelle, je vais faire un résumé de ton intervention, il n'est pas exclu qu'il puisse y avoir des problèmes, vous dire ce soir qu'il n'y aura jamais un problème de chauffage, ça peut arriver, les pannes peuvent arriver comme chez vous d'ailleurs, comme chez nous tous. Elles peuvent arriver du jour au lendemain. En tout état de cause, moi j'ai demandé au service Technique qu'il soit prêt, qu'il n'y ait aucune défaillance évidemment et que s'il y avait une défaillance dans un chauffage centrale ou chaudière, un problème de tuyauterie, on soit en capacité tout de suite de proposer une solution de chauffe autre donc achat de radiateurs etc... pour les enfants.

Question 3 - A ce jour nous n'avons toujours qu'un seul panneau d'expression libre sur la ville. Quand comptez-vous mettre les panneaux suivants dont nous avons déjà parlé l'an passé ?

Réponse Léopold Dussart

Léopold DUSSART : Alors la commission que je préside avec Martine VANTREESE en mai dernier et pour proposition à Monsieur le Maire, trois nouveaux emplacements, le premier sur le parking au croisement de l'avenue de la République et de la rue Jacques IBERT, le second rue Marville et le troisième sur le parking de la piscine. Il est prévu de les installer courant 2022. Nous aurons ainsi les 10 m2 d'affichages réglementaires.

Frédéric DUCHÉ : parfait merci il n'y a plus de question, il n'y en avait pas 26, il y en avait 3. Je vous remercie de votre attention et je lève la séance, bonne soirée.

- oOo -

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h05.

Le Conseil Municipal,

Le Maire,

Frédéric DUCHÉ.

M. Léopold DUSSART,

Mme Martine VANTREESE,

M. Jean-Philippe ADAM,

M. Gérard LERATE,

Mme Sylvie GOULAY,

M. Thierry LECOUR,

Mme Armelle KRATZ,

Mme Jessica RICHARD,

Mme Colette CARON,

M. Alain DAJON,

M. Claude LETOURNEUR,

M. Christian LEPROVOST,

Mme Caroline LEDOUX,

Mme Véronique BABIN-PREVOST,

Mme Aurélie LORTIE,

Mme Françoise LORENZI,

M. Arnaud TOLLEMER,

Mme Christiane CHERRIER,

M. Pascal PEREAL,

M. Eric DELACOURT,

Mme Martine SEGUELA,

M. François VAUTHRIN,

Mme Sandrine DA SILVA,

Mme Cyrille MIDAVEN,